

UNIOPSS

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2013





SOMMAIRE

	Avant-propos	3
Gouvernance, organisation et fonctionnement		4-8
	Activité 2013	9-41
	Rapport financier	42-47
Les adhérents nationaux et le réseau des Uriopss		48-49
	L'Uniopss en bref	50
	Ils nous soutiennent	51



Dominique Balmay
Président de l'Uniopss

AVANT-PROPOS

« *Vous avez une histoire, une grande histoire !* ». C'est par ces mots que le Président de la République, François Hollande, a conclu notre 31^e Congrès à Lille le 25 janvier 2013.

Les plus de 1 500 personnes qui étaient venues de toute la France participer à notre événement triennal ont montré la justesse de cette affirmation, non seulement par leur nombre mais encore par la qualité de leurs réflexions ancrées dans le terreau que cultive l'Uniopss depuis plus de 60 ans.

Les temps changent, notre société change, les besoins sociaux changent. Les valeurs de l'Uniopss demeurent, arrimées à la philosophie humaniste qui unit ses adhérents, quand bien même notre institution se trouve, comme bien d'autres, bousculée par ces changements, certains disent ces mutations.

L'Uniopss aura ainsi vécu au cours de cette année de grands moments, parfois difficiles, parfois heureux, mais porteurs d'avenir : Congrès de Lille, mise en œuvre du Plan de lutte contre la pauvreté dont elle a été à l'origine par le canal du Collectif ALERTE, changement de directeur général, plan de redressement, participation à de multiples travaux gouvernementaux (économie sociale et solidaire, décentralisation, adaptation de la société au vieillissement, politique de la famille et de l'enfance, etc.), sans oublier le quotidien du travail avec ses adhérents et ses partenaires pour une réflexion commune autour de l'évolution des besoins sociaux et l'adaptation des politiques.

L'année 2013 aura vu enfin le lancement d'un travail stratégique de moyen terme avec un important séminaire de deux jours des présidents et directeurs d'Uniopss, suivi, début 2014, par un séminaire de ses adhérents nationaux. Ainsi, l'avenir de l'Uniopss continue de se construire sans relâche, tous les jours, avec chacun. Merci à tous ceux qui y contribuent avec imagination, conviction et fidélité. Puissions-nous continuer à justifier ensemble le remerciement que nous a adressé le Président de la République à Lille : « *Merci de ce que vous faites pour la République* ».

GOUVERNANCE, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

L'Assemblée générale de l'Uniopss

Elle comprend 121 membres composés de membres actifs (Uriopss et adhérents nationaux), de membres bienfaiteurs et de personnalités qualifiées. Elle se réunit une fois par an pour la présentation du rapport

d'activité, du rapport moral, des comptes de l'exercice. Elle élit les membres du Conseil d'Administration par tiers tous les deux ans, pour des mandats de 6 ans.

Le Conseil d'Administration de l'Uniopss

Il est composé de personnes qualifiées (6 au maximum), de représentants des Uriopss (jusqu'à 10) et de représentants des adhérents nationaux (jusqu'à 14). En 2013, le Conseil d'Administration est composé de 28 administrateurs. Le Conseil d'Administration se réunit cinq à six

fois par an, une à deux réunions par an étant ouverte aux membres de l'équipe d'animation de l'Uniopss. Le Conseil veille à l'agrément de nouveaux adhérents, définit les orientations, vote le budget, valide les positionnements politiques de l'Union.

Principaux sujets abordés en 2013

- > Congrès Uniopss 2013 : évaluation et suites
- > Suites du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale
- > Décentralisation
- > Projet de loi ESS

- > Elections municipales de mars 2014
- > Plan de redressement et restructuration de l'Uniopss
- > Nomination du Directeur général de l'Uniopss
- > Préparation du projet stratégique de l'Uniopss

Composition du Conseil d'Administration

<i>Président d'honneur</i>
René Lenoir

<i>Personnes qualifiées</i>
Dominique Balmary
Jean-Michel Bloch-Lainé
Stéphane Junique
Henry Noguès

<i>Uriopss</i>	<i>Représentées par</i>
Aquitaine	Élie Pédrón
Bretagne	Daniel Hardy
Ile-de-France	Maryse Lépée
Languedoc-Roussillon	Olivier Hammel
La Réunion - Mayotte	Jean-Pierre Toussaint
Nord Pas-de-Calais	Francis Calcoen
Pays de la Loire	Élie Charrier
Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Corse	Charles Baratier
Picardie	Jacques Vézier
Rhône-Alpes	Bernard Ailleret

<i>Organismes nationaux</i>	<i>Représentés par</i>
Apprentis d'Auteuil	Nicole d'Anglejan
Association des Paralysés de France - APF	Sylvie Mouchard
Croix-Rouge Française	Jean-Jacques Trégoat
Emmaüs France	Claude Chaudières
Fédération des Centres Sociaux et Socio-Culturels de France	François Vercoutère
Fédération de l'Entraide Protestante	Ernest Nussbaumer
Fédération nationale des associations d'accueil et de Réinsertion sociale - FNARS	Florent Gueguen
Fédération nationale des associations de personnes âgées en établissements et de leurs familles - FNAPAEF	Joëlle Le Gall
Les petits frères des Pauvres	Jean-François Serres
Secours Catholique	Jean-Louis Loirat
Secours Populaire	Marc Castille
Aide à domicile en milieu rural - ADMR	Thierry d'Aboville
Union nationale des associations de parents et amis de Personnes handicapées mentales - UNAPEI	Michel-Édouard Doucet, remplacé début 2014 par Véronique Quet
Union nationale de l'aide, des soins et services aux Domiciles - UNA	André Flageul

Le Bureau de l'Uniopss

Il est élu par le Conseil d'Administration. Ses membres sont élus pour une durée de deux ans *intuitu personae*.

Le Bureau se réunit une fois par mois. Il prépare les réunions du Conseil d'Administration et suit plus particulièrement les questions de l'organisation administrative de l'Uniopss, de préparation de son budget, d'équilibre financier de l'Union, de ses relations avec les Unions régionales et les adhérents nationaux et de communication.

<i>Président</i>	Dominique Balmary
<i>Vice-Président (représentant les Uriopss)</i>	Daniel Hardy
<i>Vice-Présidente (représentant les adhérents nationaux)</i>	André Flageul
<i>Trésorier</i>	Sylvie Mouchard
<i>Secrétaire</i>	Francis Calcoen
<i>Membres</i>	Jean-Michel Bloch-Lainé, Marc Castille, Maryse Lépée

La Conférence des Présidents des Uriopss et la Délégation Uniopss-Uriopss

Les présidents des Uriopss forment une conférence qui se réunit une fois par trimestre. Elle est ouverte deux fois par an aux directeurs des Uriopss. Le Vice-Président représentant les adhérents nationaux y participe.

La Conférence des Présidents d'Uriopss prend les décisions concernant le fonctionnement du réseau formé par l'Uniopss et les Uriopss.

Elle est présidée par le Président de l'Uniopss ou un membre du Bureau mandaté. Elle élit les membres de la Délégation Uniopss-Uriopss.

La Délégation Uniopss-Uriopss est présidée par le Vice-Président de l'Uniopss représentant les Uriopss et est composée de 3 présidents et de 3 directeurs d'Uriopss.

Elle se réunit 5 à 6 fois par an sous forme physique ou téléphonique.

C'est une instance d'animation et de régulation du réseau des Uriopss, et de l'Uniopss en tant que siège. Elle assure une fonction de veille, de prévention et d'alerte.

Elle prépare la Conférence des Présidents d'Uriopss et rend compte de son activité au Président et au Conseil d'Administration de l'Uniopss.

La Conférence des Adhérents nationaux

Les adhérents nationaux forment une conférence qui se réunit une fois par trimestre. Le Vice-Président représentant les Uriopss y participe.

La Conférence des adhérents nationaux est un lieu d'échanges, de partage et d'élaboration d'une culture commune, nationale et

régionale, à l'Union. C'est aussi une instance de réflexion sur les enjeux transversaux et de prise d'avis sur les positionnements politiques que l'Union peut être amenée à prendre.

Elle est présidée par le Président de l'Uniopss ou un membre du Conseil d'Administration.

Le Conseil de prospective

Créé en 2004, le Conseil de prospective a vu ses missions se renforcer successivement en 2008, après le Congrès de Nantes, puis en 2010 dans le cadre du Plan d'actions prioritaires, en lien avec les travaux de la Mission de prospective. La fonction prospective est en effet partie intégrante de la mission politique de l'Uniopss. Il s'agit à la fois d'observer et d'anticiper le champ des réalités sociales et sociétales, des réponses des politiques et des réponses associatives.

Le Conseil de prospective est présidé par Robert Lafore (professeur en droit public à l'IEP de Bordeaux) et animé par Christine Chognot, Adjointe au Directeur général. Il est constitué de Edith Archambault

(CNRS), Christine Attali-Marot* (présidente de la commission Petite Enfance de l'Uniopss), Jean-Claude Barbier (CNRS), Jean-Michel Bloch-Lainé (membre du Bureau de l'Uniopss et président de la Commission Europe de l'Uniopss), Francis Calcoen (président de l'Uriopss Nord-Pas-de-Calais et membre du Bureau de l'Uniopss), Marie-Thérèse Join-Lambert (Inspectrice générale honoraire des Affaires sociales), Henry Noguès (université de Nantes, membre du Conseil d'Administration de l'Uniopss), Johan Priou (directeur de l'Uriopss Centre). Le président et le directeur général de l'Uniopss participent aux réunions.

* Jusqu'en juin 2013.



Les représentations de l'Uniopss

L'Uniopss assure plus d'une centaine de représentations au sein d'organismes nationaux du secteur sanitaire, social et médico-social ainsi qu'au sein d'organismes relevant de l'économie sociale et solidaire. Ces

représentations sont assurées pour partie par des salariés de l'Uniopss et pour partie par des représentants des adhérents nationaux et des Uriopss ainsi que par des bénévoles.

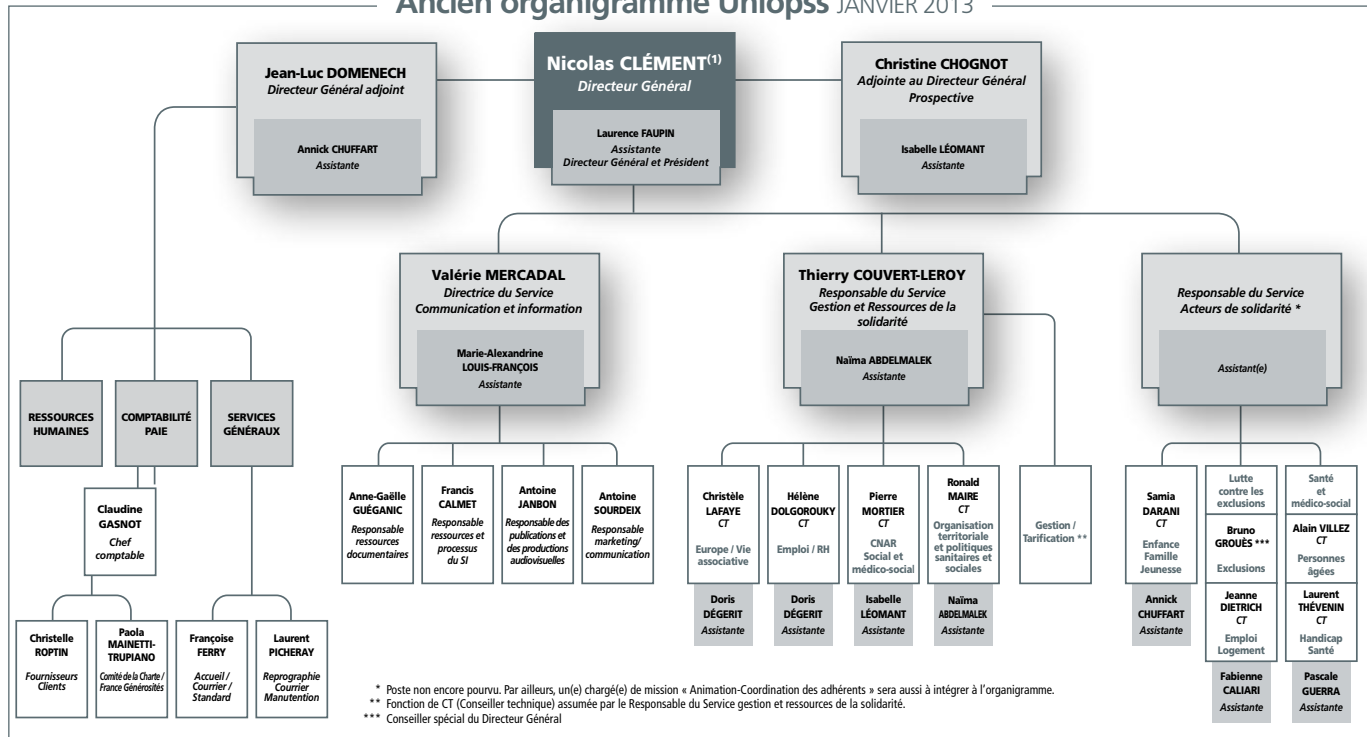
Les principales représentations

- **L'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP)**, assurée par Thierry Couvert-Leroy, directeur de l'animation à l'Uniopss.
- **L'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM)**, assurée par Thierry Couvert-Leroy, directeur de l'animation à l'Uniopss.
- **le Conseil économique, social et environnemental (CESE)**, assurée par Hubert Allier, ancien directeur général de l'Uniopss, administrateur de l'Uriopss Rhône-Alpes.
- **le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH)**, assurée par Laurent Thévenin, conseiller technique Handicap-Santé à l'Uniopss (titulaire) et Johan Priou, directeur de l'Uriopss Centre (suppléant).
- **le Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNAIE)**, assurée par Jeanne Dietrich, conseillère technique Emploi-Logement à l'Uniopss.
- **le Conseil national de l'information statistique (CNIS)**, assurée par Christine Chognot, adjointe au directeur général en charge de l'animation de la mission prospective à l'Uniopss.
- **le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE)**, assurée par Dominique Balmay, président de l'Uniopss (titulaire) et Bruno Grouès, conseiller spécial du directeur général, conseiller technique Lutte contre les exclusions à l'Uniopss.
- **le Comité national de l'organisation sanitaire et sociale (CNOSS)**, représentée au titre de la Famille par Samia Darani, conseillère technique Enfance Famille Jeunesse à l'Uniopss (titulaire) et Thierry Couvert-Leroy, directeur de l'animation à l'Uniopss (suppléant), au titre de la Lutte contre les exclusions par Bruno Voyer, Unafam (titulaire) et Ronald Maire, conseiller technique organisation territoriale - politiques sanitaires et sociales à l'Uniopss (suppléant), au titre des personnes handicapées par Laurent Thévenin, conseiller technique Handicap-Santé (titulaire) et Laurent Perazzo, Fehap (suppléant), au titre des personnes âgées par A. Leberche, Fehap (titulaire) et Alain Villez, conseiller technique Personnes âgées à l'Uniopss (suppléant).
- **la Conférence nationale de Santé (CNS)**, assurée par Daniel Hardy, vice-président de l'Uniopss, président de l'Uriopss Bretagne (titulaire) et Laurent Thévenin, conseiller technique Handicap-Santé à l'Uniopss (suppléant).
- **la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)**, assurée par Alain Villez, conseiller technique Personnes âgées à l'Uniopss (titulaire) et Laurent Thévenin, conseiller technique Handicap-Santé à l'Uniopss (suppléant).
- **le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS)**, assurée par Hubert Allier, ancien directeur général de l'Uniopss, administrateur de l'Uriopss Rhône-Alpes, et par Christèle Lafaye, conseillère technique Europe-Vie associative, dans la Commission Europe.
- **le Conseil supérieur du travail social (CSTS)**, assurée par Sylvie Mathieu, directrice de l'Uriopss Lorraine (titulaire) et Hélène Dolgorouky, conseillère technique Emploi-RH à l'Uniopss (suppléante).
- **l'European Anti Poverty Network (EAPN) France et Europe**, assurée par Jeanne Dietrich, conseillère technique Emploi-Logement à l'Uniopss.
- **la Fondation du Crédit Coopératif**, assurée par Christine Chognot, adjointe au directeur général en charge de l'animation de la mission prospective à l'Uniopss.
- **le Groupement interprofessionnel pour la construction (GIC)**, assurée par Frédérique Rastoll (Emmaüs France).
- **le Groupe du Crédit coopératif**, assurée par Hubert Allier, ancien directeur général de l'Uniopss, administrateur de l'Uriopss Rhône-Alpes.
- **le Haut conseil pour la Famille (HCF)**, assurée par Dominique Balmay, président de l'Uniopss, et Samia Darani, conseillère technique Enfance Famille Jeunesse à l'Uniopss.
- **le Haut conseil pour le logement des personnes défavorisées (HCLPD)**, assurée par Dominique Balmay, président de l'Uniopss, et Jean-Michel Bloch-Lainé, administrateur à l'Uniopss.
- **le Mouvement associatif (ex CPCA)**, assurée par Hubert Allier, ancien directeur général de l'Uniopss, administrateur de l'Uriopss Rhône-Alpes.
- **l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS)**, assurée par Dominique Balmay, président de l'Uniopss, et Ronald Maire, conseiller technique organisation territoriale - politiques sanitaires et sociales à l'Uniopss.
- **l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES)**, assurée par Dominique Balmay, président de l'Uniopss.
- **Uniformation**, assurée par Thierry Couvert-Leroy, directeur de l'animation à l'Uniopss.

L'organisation opérationnelle de l'Uniopss

L'Uniopss est dirigée par un Directeur général nommé par le Conseil d'administration sur proposition du Bureau.

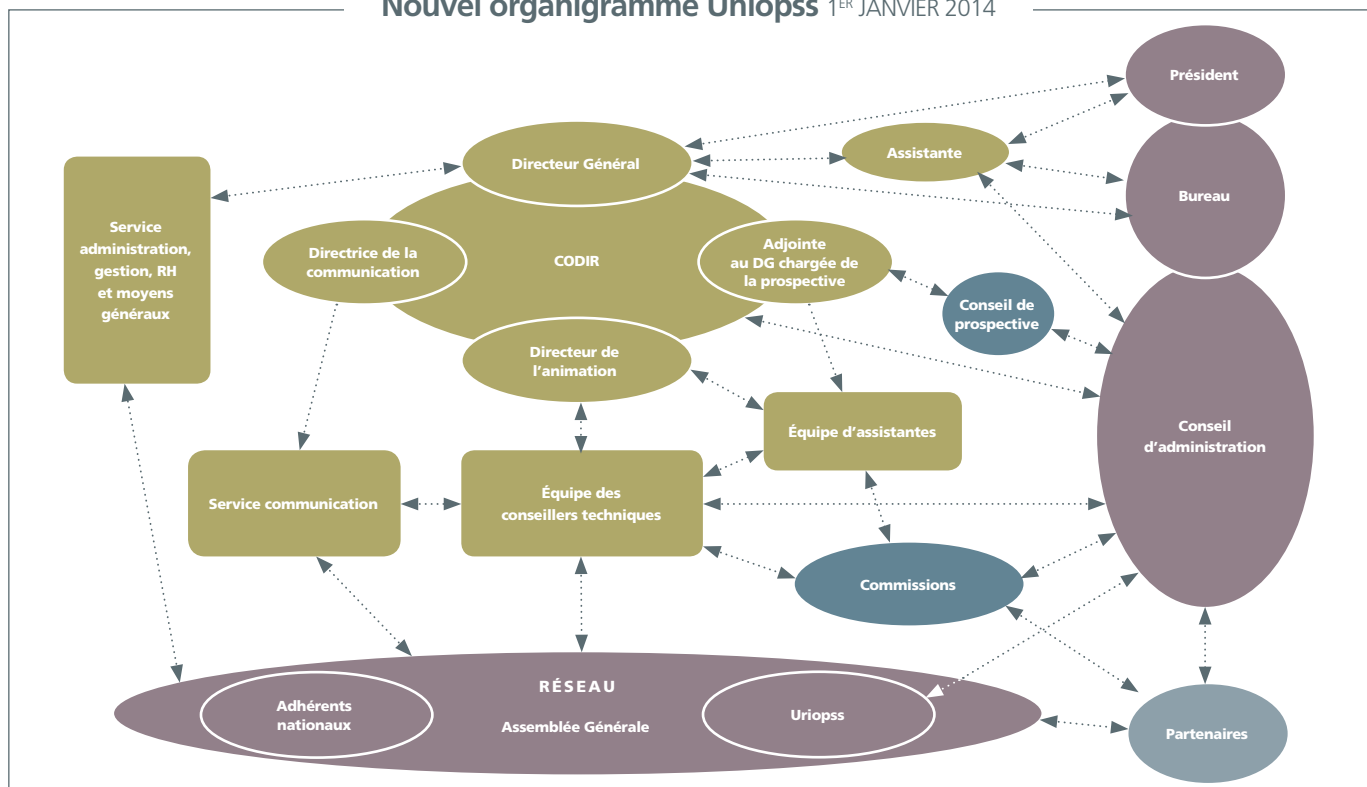
Ancien organigramme Uniopss JANVIER 2013



(1) jusqu'au 10 mai 2013

Dans le cadre du plan de redressement voté par le Conseil d'Administration de l'Uniopss le 4 décembre 2013 et du diagnostic établi par Benoit Menard, nouveau Directeur général de l'Uniopss depuis le 7 octobre 2013, la répartition et les rôles des salariés de l'Uniopss évoluent, à compter du 1^{er} janvier 2014, vers l'organigramme ci-dessous :

Nouvel organigramme Uniopss 1^{ER} JANVIER 2014



Les commissions et groupes de travail de l'Uniopss

Les commissions permettent à l'Union, par le canal de ses adhérents, de prendre en compte les réalités du terrain afin de les traduire en propositions d'évolution des politiques sociales.

Les commissions sont composées librement par les adhérents volontaires, Uriopss et adhérents nationaux, à raison d'une trentaine de participants maximum.

Leurs président(e)s sont nommé(e)s par le président de l'Uniopss après validation par le Conseil d'Administration ; leur mandat est de 3 ans renouvelable une fois. L'animation des commissions est assurée

par le (ou les) conseiller(s) technique(s) compétent(s) de l'équipe de l'Uniopss. Il peut être fait appel au concours de personnalités et d'experts extérieurs au mouvement.

Les président(e)s des commissions non élu(e)s participent au Conseil d'Administration avec voix consultative. C'est le Conseil d'Administration qui juge en dernier ressort de la pertinence des prises de position proposées par les commissions.

L'Uniopss compte actuellement 10 commissions qui peuvent être amenées à constituer des groupes de travail permanents ou temporaires.

Liste des Commissions au 31 décembre 2013

Pôle « Emploi, ressources humaines »

Commission « Emploi et Ressources Humaines » *Suspendue*

• Groupe « Ressources Humaines Associatives et Formation – GRHAF »

Animation : Hélène Dolgorouky, Conseillère technique à l'Uniopss

• Groupe « Droit Social »

Animation : Christine Chognot, Adjointe au Directeur général de l'Uniopss, avec l'appui technique de Pierre Gaudier (Uriopss Rhône-Alpes) et Mathilde Hamelin (Uriopss Picardie)

Pôle « Vie associative »

Commission « Vie associative »

Président : Jean Bastide

Animation : Christèle Lafaye, Conseillère technique à l'Uniopss

• Groupe de travail URIOPSS sur la Vie associative

Animation : Christèle Lafaye, Conseillère technique à l'Uniopss

• Groupe de travail « Fiscalité des acteurs non lucratifs »

Animation : Pierre Marcenac, bénévole, et Christèle Lafaye, Conseillère technique à l'Uniopss

Pôle « Europe »

Commission « Europe »

Président : Jean-Michel Bloch-Lainé, Administrateur de l'Uniopss au titre de Personne Qualifiée

Animation : Christèle Lafaye, Conseillère technique à l'Uniopss

Pôle « Lutte contre les exclusions »

Commission « Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion en France et en Europe »

Président : Dominique Balmay, Président de l'Uniopss

Animation : Bruno Grouès, Conseiller spécial du Directeur général de l'Uniopss

• Groupe de travail « Prévention – Habitat – Logement »

Animation : Claude Chaudières, Administrateur de l'Uniopss, et

Jeanne Dietrich, Conseillère technique à l'Uniopss

• Groupe Réseau Insertion

Animation : Bruno Grouès, Conseiller spécial du Directeur général de l'Uniopss

• Groupe Alerte-Partenaires sociaux

Président : Dominique Balmay, Président de l'Uniopss

Animation : Bruno Grouès, Conseiller spécial du Directeur général de l'Uniopss

• Collectif Alerte

Président : Dominique Balmay, Président de l'Uniopss

Animation : Bruno Grouès, Conseiller spécial du Directeur général de l'Uniopss

Pôle « Santé et médico-social »

Commission « Établissements et services pour personnes handicapées »

Président : Patrick Gohet, Inspecteur général des affaires sociales

Animation : Laurent Thévenin, Conseiller technique à l'Uniopss

Commission « Établissements et Services pour Personnes Âgées »

Animation : Alain Villez, Conseiller technique à l'Uniopss

Pôle « Enfance-Famille-Jeunesse »

Commission « Petite Enfance »

Présidente : Christine Attali-Marot, Administratrice à Enfance et Musique (jusqu'en juin)

Animation : Samia Darani, Conseillère technique à l'Uniopss

• Groupe de travail sur la professionnalisation des métiers de la petite enfance

Co-pilotage et animation : Hélène Dolgorouky, Conseillère technique à l'Uniopss, et Samia Darani, Conseillère technique à l'Uniopss

• Groupe de travail sur les aides à l'accueil des jeunes enfants

Animation : Samia Darani, Conseillère technique à l'Uniopss

• Groupe de travail petite enfance Uriopss

Animation : Samia Darani, Conseillère technique à l'Uniopss

Commission « Protection de l'Enfance et de la Jeunesse »

Président : Yannick Pendola, Directrice générale de l'association Acolade

Animation : Samia Darani, Conseillère technique à l'Uniopss

• Groupe de travail « MIE » (Mineurs isolés étrangers)

Animation : Samia Darani, Conseillère technique à l'Uniopss

• Groupe de travail protection de l'enfance Uriopss

Animation : Samia Darani, Conseillère technique à l'Uniopss

Mission animation de l'Interfédéral Justice

Animation : Samia Darani, Conseillère technique à l'Uniopss

Pôle « Organisation territoriale et politiques sanitaires et sociales »

Commission « Organisation territoriale »

Président : Bernard Delanglade, Directeur de l'Uriopss Provence Alpes Côte-d'Azur et Corse jusqu'au 30/11/13

Animation : Ronald Maire, Conseiller technique à l'Uniopss

• Groupe de travail « Appel à projets »

Animation : Ronald Maire, Conseiller technique à l'Uniopss

Pôle « Gestion financière et tarification »

Commission « Gestion et Tarification »

Animation : Thierry Couvert-Leroy, Responsable du Service Gestion et Ressources de la solidarité à l'Uniopss, Directeur de l'animation à partir du 1^{er} décembre 2013

• Groupe de travail « Coopération »

Animation : Thierry Couvert-Leroy, Responsable du Service Gestion et Ressources de la solidarité à l'Uniopss, Directeur de l'animation à partir du 1^{er} décembre 2013



ACTIVITÉ 2013

> Introduction du Directeur général de l'Uniopss	10-11
> Temps forts 2013	12-15
• 31 ^e Congrès	
• Autres temps forts	
> Prospective	16-17
> Europe	18-19
> Vie associative	20-21
> Emploi, travail social, gestion des Ressources Humaines	22-23
> Centre national d'animation et de ressources (CNAR)	24-25
> Droit des institutions sociales et médico-sociales / Réforme de l'État et des collectivités territoriales	26-27
> Gestion et tarification	28-29
> Lutte contre la pauvreté et l'exclusion	30-31
> Enfance Famille Jeunesse	32-33
> Personnes âgées	34-35
> Handicap	36-37
> Santé	38-39
> Communication et information	40-41

UNE LÉGITIMITÉ RENFORCÉE DANS UN CONTEXTE INTERNE DE MUTATIONS

Benoit Menard

Directeur général

Pour l'Uniopss, l'année 2013 aura été particulièrement faste en termes de reconnaissance et d'action publique.

Le 31^e Congrès qui s'est tenu à Lille du 23 au 25 janvier a réuni plus de 1 500 participants, ce qui constitue la plus forte assistance de l'histoire de l'Uniopss, autour d'un programme basé sur des scénarios de prospective. Sa clôture par le Président de la République constitue aussi une première : dans son allocution, le Chef de l'Etat a qualifié l'Uniopss d' « organisation la plus importante de France dans le champ social et médico social », démontrant par là même son intérêt pour notre union et l'importance qu'elle a à ses yeux dans le débat public.

Le lancement, en janvier, du Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, qui implique 20 ministères, pour une durée de 5 ans, est une première concrétisation de la Conférence nationale de lutte contre l'exclusion réunie en décembre 2012 dont l'Uniopss, par le canal du Collectif ALERTE, est à l'origine.

La participation de l'Uniopss au Haut Conseil de la Famille, installé, le 7 février, par le Premier ministre témoigne aussi de la reconnaissance de la légitimité de notre union sur un sujet qui a abondamment occupé le débat public au cours de l'année 2013.

Parallèlement, l'Uniopss a joué un rôle actif de réflexion et de force de propositions sur des projets majeurs, en construction :

- Elle a créé une commission sur l'organisation territoriale, présidée par Bernard Delanglade (Directeur de l'Uniopss Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse) qui a élaboré un positionnement sur l'Acte III de la décentralisation, présenté au cours d'un colloque organisé au Sénat.
- Elle a manifesté son soutien au projet de loi sur l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) mais elle a aussi souligné ses réserves en ce qui concerne la trop large ouverture de son champ aux entreprises commerciales. Ces réflexions et propositions ont nourri la journée d'étude organisée le 8 novembre en partenariat avec le

Crédit Coopératif et en présence de Benoît Hamon, ministre de l'Economie sociale et solidaire.

- Elle a par ailleurs participé activement aux travaux de la Commission Sirugue sur la fusion entre le Revenu de Solidarité Active (RSA) et la Prime Pour l'Emploi (PPE), prévue par le Plan de lutte contre la pauvreté.

Cette activité intense de représentation et d'influence n'a pas empêché l'Uniopss de répondre à ses habituelles sollicitations : auditions parlementaires, notamment dans le cadre des projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale, auditions par la Cour des Comptes, par l'Inspection Générale des affaires Sociales (IGAS), etc.

L'Uniopss a aussi produit son traditionnel document de rentrée sociale, largement diffusé lors des journées organisées dans l'ensemble des Uriopss.

Elle a en outre amélioré sa communication externe et interne avec le lancement d'une nouvelle formule du magazine « Union Sociale » et du rapport d'activité ainsi que la préparation, en fin d'année, d'une newsletter présentant ses démarches et actions. Celle-ci sera envoyée tous les 15 jours à tous les membres du réseau, adhérents et partenaires, à compter de janvier 2014.

Si ses relations avec les partenaires publics ont constitué un succès pour l'Uniopss, celle-ci a connu des difficultés dans son fonctionnement interne.

Son directeur général, Nicolas Clément, qui était en fonction depuis 13 mois, a quitté l'Uniopss le 10 mai et a été remplacé par Benoit Menard le 7 octobre.

Pendant cette période de vacance du poste de directeur général, l'Uniopss a constaté, malgré les efforts réalisés et l'appui de ses adhérents, le maintien de ses difficultés financières, caractérisées

notamment par un fort déficit en 2012. Le séminaire stratégique des présidents et directeurs d'Uriopss des 1^{er} et 2 juillet a renforcé la prise de conscience de la situation périlleuse dans laquelle vivait l'Uniopss et la nécessité de mettre en place un plan d'actions. Des mesures radicales de redressement ont alors été décidées à partir du mois de juin et complétées, au mois d'octobre, lors de l'arrivée du nouveau directeur général. Ces mesures se sont traduites, notamment, par le licenciement économique du directeur général adjoint (effectif en janvier 2014), le non remplacement des personnes devant partir à la retraite en 2014 et par la révision du statut du personnel. Elles ont été accompagnées par la mise en place d'économies sur les dépenses de fonctionnement et la recherche de recettes supplémentaires dès 2014. L'objectif étant le retour à l'équilibre durable.

Parallèlement, une réorganisation de l'équipe salariée était mise en œuvre avec, en particulier, la prise en charge de l'administration et de la gestion quotidiennes par le directeur général, l'affectation d'un responsable de pôle au poste de directeur de l'animation, responsable de l'ensemble des conseillers techniques, la promotion d'une assistante à un poste de conseillère technique, et la spécialisation d'une assistante dans les questions de gestion des ressources humaines et de conventions publiques. L'évolution de l'organisation prévoit, par ailleurs, le travail des assistantes en équipe et celui des conseillers techniques de façon plus transversale, avec une plus forte implication dans l'animation du réseau et notamment des Uriopss.

Ce changement d'état d'esprit a pu se faire grâce à un vaste travail de diagnostic et de préconisations du nouveau directeur général qui a rencontré plus de cinquante représentants de l'Uniopss, des Uriopss et des adhérents nationaux et dont les conclusions ont été ensuite débattues et approuvées par le Conseil d'administration. Outre les sujets financiers et d'organisation, ce travail a permis d'évaluer les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités de l'Uniopss ; il servira ainsi de base à l'élaboration d'un projet stratégique qui fera l'objet d'un travail de l'ensemble du mouvement au premier semestre 2014.

Le travail d'assainissement des comptes, la réorganisation de l'équipe, l'évolution des relations entre les membres du réseau, la définition de nouvelles conventions avec les partenaires publics ou privés, vont constituer un socle solide pour élaborer de façon collaborative un projet dynamique au service des valeurs partagées par notre réseau.

Dans une société confrontée à de graves difficultés sociales, dont une partie de la population se sent de plus en plus exclue et doute de sa capacité à vivre ensemble de façon harmonieuse, **les valeurs défendues par l'Uniopss sont plus que jamais pertinentes** :

- Mettre la personne humaine au centre de nos préoccupations, en lui permettant de s'inscrire dans un parcours, à la fois comme bénéficiaire mais aussi comme contributeur de la solidarité, ce qui permet de maintenir le lien social.
- Favoriser le service de l'intérêt général par une gestion désintéressée comme le font les acteurs du secteur privé non lucratif, modèle particulièrement pertinent quand on constate que le bonheur ne se mesure pas en points de croissance ni en partage de dividendes.
- Contribuer à la création de nouvelles formes de solidarités mieux adaptées aux changements de la société, en tenant compte de l'évolution des techniques et des attentes des publics.

L'Uniopss, qui bénéficie à la fois d'un ancrage territorial en France métropolitaine et dans les DOM, comme de l'implication de plus de 100 adhérents nationaux, associations ou fondations nationales et fédérations sectorielles, qui interviennent dans tous les champs des secteurs social, médico-social et sanitaire, est particulièrement bien armée pour développer une approche transversale des besoins sociaux tant au niveau national que territorial.

Les efforts réalisés en 2013 porteront leurs fruits en 2014. Ils permettront, autour d'un projet stratégique fédérateur, de valoriser les atouts dont l'Uniopss est dotée et de remplir pleinement son rôle d'« organisation la plus importante de France dans le champ social et médico-social ». ■



31^e CONGRÈS DE L'UNIOOPSS

Plus de 1 500 participants réunis à Lille les 23, 24 et 25 janvier 2013

Cohésion sociale, solidarités, territoires... Associations et projets à réinventer ?

C'est autour de cette problématique d'actualité que s'est articulé le 31^e Congrès de l'Unioopss. Ce congrès au format renouvelé, à la fois prospectif et participatif, a été marqué par la visite officielle du Chef de l'Etat.



LE CONGRÈS DE L'UNIOOPSS EN CHIFFRES

- Plus de **1 500** personnes présentes sur **3** jours de manifestation
- **4** ministres présents aux côtés du Chef de l'Etat
- **37** exposants
- **13** ateliers thématiques
- **15** espaces forum pour partager des initiatives
- **4** Uriopss mobilisées

Face au risque croissant de dislocation sociale, l'Unioopss a souhaité poser la question des conditions de la cohésion sociale et du devenir des associations de solidarité, acteurs engagés, mais fragilisés par les conséquences de la crise et les nouvelles règles du jeu sur les territoires. Le choix de cette thématique a été salué par une grande majorité de participants.*

Plus globalement, le succès de ce 31^e Congrès est dû à plusieurs éléments novateurs. Tout d'abord l'organisation de l'événement a certes été portée par l'Unioopss, mais a aussi largement reposé sur l'implication forte de l'interUriopss, réunissant les Uriopss Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Lorraine et Champagne-Ardenne.

L'expertise et l'approche prospective plébiscitées

L'une des originalités de ce congrès a résidé dans sa capacité à envisager et construire l'avenir. Le travail en amont du Conseil de prospective de l'Unioopss, les démarches prospectives engagées dans l'interUriopss avec les acteurs de terrain, ainsi que l'intervention en tribune de nombreux chercheurs et acteurs publics ou privés ont permis d'aller au-delà du constat des difficultés actuelles du secteur en imaginant des scénarios, notamment en matière d'évolution de la protection sociale et d'organisation des politiques publiques d'action sociale sur les territoires.

Les deux tables rondes consacrées à ces sujets ont été largement suivies et appréciées par les participants.*

D'une manière générale, les plénières - tables rondes et conférences focus - constituent l'un des points forts de ce congrès*. La conférence focus autour de « l'Europe politique et citoyenne », programmée en ouverture du Congrès, avec le témoignage en vidéo de Jacques Delors, a été particulièrement suivie.

* Questionnaire d'évaluation envoyé par courrier par l'Unioopss aux personnes inscrites au Congrès (Mars 2013)

La participation à l'honneur

Le Congrès de l'Uniopss a réservé une place particulière aux usagers et acteurs de terrain au travers de témoignages, partages d'expériences. Ces paroles d'acteurs ont été mises en avant dans des films qui ont ponctué les plénières, ainsi que dans les 13 ateliers thématiques et dans les forums animés par les adhérents et les partenaires de l'Uniopss. La présence des personnes accompagnées parmi les inscrits a aussi donné à celles-ci l'occasion de faire entendre leurs points de vue et d'échanger avec les acteurs associatifs présents. Enfin, la présentation en exclusivité du sondage CSA-Uniopss-Macif autour de la perception des Français sur la solidarité, a été une occasion de mettre en relation les préoccupations des associations avec les attentes de l'ensemble des citoyens.

La présence de François Hollande en clôture

Le Chef de l'Etat, accompagné de quatre de ses ministres, a été accueilli par Dominique Balmary, président de l'Uniopss. Ce dernier a proposé différents axes de réflexion pour moderniser les politiques sociales en privilégiant une approche sociétale et transversale.

Dans un discours d'un peu plus de trente minutes, le Président de la République a rendu hommage à « l'organisation la plus importante de France dans le champ social et médico-social » et a salué le rôle des associations de solidarité dans la cohésion sociale. Il est revenu ensuite sur les grands dossiers de l'action sociale et médico-sociale - plan de lutte contre la pauvreté, politique en faveur de la jeunesse, travail social, handicap, décentralisation, réforme de la dépendance... ■



© Photos Françoise Stjepovic



■ 13 ATELIERS THÉMATIQUES

Les différents pôles de l'Uniopss ont piloté l'organisation d'ateliers permettant de répondre aux préoccupations des acteurs de terrain et de lancer des pistes de réflexion.

■ Scénario d'une Europe sociale ou pas

Cet atelier, qui a réuni 138 participants, s'est appuyé sur les sujets identifiés lors des démarches prospectives conduites en amont, en partenariat avec la Fonda. L'atelier a ainsi été l'occasion de développer 3 thèmes : la construction d'une Europe sociale, la réglementation sur les SSIEG et la manière d'aborder l'ESS à l'échelle européenne.



■ 13 ATELIERS THÉMATIQUES (suite)

■ Handicap : parcours de vie et territoire

Réunissant 138 participants, cet atelier s'est intéressé à la logique de parcours et d'itinéraire de vie de la personne en situation de handicap. Les intervenants ont souligné la nécessité de mettre en œuvre des projets souples, adaptables et négociés.

■ Quelle place pour les acteurs de l'ESS dans un service public de la petite enfance ?

Cet atelier, organisé par l'Uriopss Nord-Pas-de-Calais, auquel ont participé 59 personnes, a notamment fait le constat d'une absence de politique spécifique de la petite enfance, avec une offre inégalement construite entre l'accueil individuel et collectif.

■ Financement et tarification : le projet associatif en question

Les intervenants à cet atelier (186 personnes présentes), ont pointé la nécessité de réformer la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux, tout en soulignant qu'il n'y avait pas de modèle de tarification idéal.

■ La reconnaissance d'un droit universel à l'autonomie est-elle toujours à l'ordre du jour ?

Plusieurs conditions ont été identifiées pour la reconnaissance de ce droit, parmi lesquelles la mise en place d'un dispositif unique d'accès au droit universel, un droit à la solidarité et à la santé à tous les âges de la vie et la réhabilitation de l'échelon national de la protection sociale. 91 personnes étaient présentes.

■ Pour une politique ambitieuse de l'enfance et de la jeunesse

Les participants à cet atelier, organisé par l'Uriopss Nord-Pas-de-Calais, ont plaidé pour une approche globale et transversale des politiques, en se fondant sur un socle de droit commun pour tout enfant, quelle que soit sa situation. 94 personnes ont assisté aux débats.

■ Vie associative : contraintes gestionnaires, exigence citoyenne

Cet atelier, auquel ont participé 96 personnes, a été l'occasion de réfléchir sur le projet, la gouvernance des associations, les stratégies d'alliances, ainsi que sur les moyens de préserver les spécificités associatives comme l'innovation sociale et la participation des usagers.

■ Assistanat, assistance, activation, droits et devoirs, contreparties... faut-il changer de système ?

Au cours de cet atelier, qui a réuni 113 personnes, plusieurs questions ont été soulevées comme le glissement de l'assistance vers l'assistanat, la stigmatisation des personnes sans emploi et en situation de pauvreté ou encore l'importance de la participation qui rend sa place d'acteur à la personne.

■ Construire le sens de l'action sociale avec la GRH

Cet atelier, qui a réuni 130 personnes, a insisté sur l'importance de travailler l'axe RH afin de tenir compte de la réalité des personnes, de leur créativité, pour mettre en place une intelligence collective.

■ Alzheimer, changer de cap ?

En dépit des inquiétudes du secteur sur les politiques mises en œuvre, cet atelier, qui a réuni 76 personnes, est revenu sur des expériences positives, comme la mise en place de partenariats entre associations.

■ Comment le travail social peut-il contribuer à faire société face à la logique de prestation de services ?

Retrouver la fonction politique des associations pour refonder le travail social, préciser le projet associatif, développer une gouvernance et une organisation incluant l'ensemble des parties prenantes... Telles sont les thématiques qui ont été au cœur de cet atelier qui a rassemblé 109 personnes.

■ Coopérations et territoires : quels projets pertinents ?

Dans un contexte de recomposition de l'offre, de modernisation des politiques publiques, les associations s'inscrivent dans un territoire par le biais notamment de la coopération. L'atelier a notamment souligné l'importance d'une observation partagée entre les acteurs publics et les acteurs de terrain. 206 personnes étaient présentes.

■ Droit du travail : les associations confrontées à leurs spécificités

Le droit du travail est-il soluble dans les associations sanitaires et sociales ? Telle était la question posée lors de cet atelier qui a réuni 63 personnes. Différents points ont été abordés comme le statut des bénévoles, celui des dirigeants associatifs, sans oublier la liberté des salariés.

AUTRES TEMPS FORTS

Projet de Loi ESS : Pour la prise en compte du modèle associatif

L'Uniopss a été auditionnée à plusieurs reprises au Sénat, notamment par le rapporteur du projet de loi sur l'Economie sociale et solidaire, ainsi que par Benoit Hamon, ministre délégué à l'ESS. Si l'Uniopss a salué la perspective d'une loi sur l'ESS qui apportera une meilleure reconnaissance des acteurs, elle a rappelé l'importance de préserver la souplesse de la Loi 1901 sur les associations. La demande de l'Uniopss de fonder le texte de loi sur « l'entreprendre autrement » a été reprise dans l'article 1^{er} du projet de loi. L'Uniopss a également été entendue sur sa demande de limitation de la redistribution des bénéfices des sociétés commerciales. ■

Concertation autour du projet de loi Adaptation de la société au vieillissement

L'Uniopss a participé activement à la concertation lancée le 29 novembre par Michèle Delaunay, ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie. Elle a poursuivi sa demande de mise en perspective d'un droit universel à l'autonomie. Dans son plaidoyer, l'Uniopss a insisté sur la nécessité d'harmoniser le financement solidaire des prestations de compensation des besoins d'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. ■

Handicap : lancement de l'expérimentation sur les parcours des jeunes en ITEP

Soutenue par l'Uniopss, cette expérimentation innovante, initiée par l'Association des ITEP et de leurs réseaux (AIRE), vise à favoriser la fluidité des parcours d'accompagnement et de soins pour les jeunes en difficulté psychologique accueillis au sein des Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques (ITEP). La ministre Marie-Arlette Carloti a lancé officiellement le départ de cette expérimentation, qui s'inscrit dans le programme de travail national engagé par le CNSA et la DGCS, lors d'une visite à l'ITEP de la Mayotte (95) le 15 novembre dernier, à laquelle le président de l'Uniopss a participé. ■

Décentralisation et réforme de l'Etat : l'Uniopss fait entendre sa voix

L'Uniopss a pris une part active au débat sur l'Acte III de la décentralisation, en présentant un positionnement original, fruit d'une réflexion collective avec ses adhérents. Elle propose notamment de compléter la vocation économique de la région par une mission de développement social, le département conservant ses compétences actuelles de mise en œuvre de l'action sociale. Elle a également organisé un colloque au Sénat autour de la question de la décentralisation, a porté trois amendements et a été auditionnée à plusieurs reprises au sein des principales instances de décisions (Elysée, Sénat, Assemblée nationale, ministères...). ■

Mise en œuvre du plan interministériel de lutte contre la pauvreté

Participation aux travaux de la Commission Sirugue sur les dispositifs de soutien aux revenus d'activité modeste, institutionnalisation du 8^e collège (composé de personnes en situation de pauvreté) au CNLE..., le Collectif ALERTE, animé par l'Uniopss, s'est impliqué dans le suivi de la mise en œuvre du plan interministériel de lutte contre la pauvreté. Lancé en 2012 par le gouvernement lors de la conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, ce plan faisait partie des propositions du Collectif ALERTE, reprises par le candidat François Hollande lors de l'élection présidentielle. ■

Logement, insertion... : prise en compte de demandes de l'Uniopss

Un certain nombre d'orientations de la Loi ALUR de Cécile Duflot sont conformes aux préconisations portées par l'Uniopss, comme l'encadrement des loyers ou encore l'amélioration des droits en matière de domiciliation.

Par ailleurs, la réforme de l'Insertion par l'Activité Economique donne une plus grande visibilité aux structures sur les aides dont elles peuvent bénéficier et valorise davantage l'accueil des publics les plus éloignés de l'emploi, comme l'avait souhaité l'Uniopss. ■

Préparation des Etats Généraux du Travail Social

L'Uniopss a été partie prenante de la préparation des Etats Généraux du Travail Social : organisation d'un séminaire réseau, présence dans plusieurs instances de concertation, interventions dans les commissions sectorielles de l'Uniopss, productions autour de la question du travail social... ■

PROSPECTIVE

Un enjeu pour affirmer et rénover le rôle des associations dans la société

Les actions menées en prospective sont l'aboutissement d'un projet de quatre années, articulé au Plan d'Action Prioritaire, prolongeant la démarche au long cours initiée au début des années 2000, et construit pour mettre en œuvre les orientations adoptées en 2008 : rénover les liens d'appartenance, développer la réflexion sur les besoins sociaux et l'avenir de la protection sociale et enfin rendre l'Uniopss et les valeurs qu'elle porte plus lisibles dans la société. L'année 2013, engagée avec un Congrès national où la prospective a tenu une place importante, a ensuite vu d'autres étapes se construire, notamment en région.

Le Congrès national comme expérience de prospective appliquée¹

La démarche prospective, en tant que construction collective et interactive du futur, a fait partie intégrante de la construction du Congrès de Lille : le processus de préparation a densifié l'articulation entre les rouages usuels (équipe Uniopss, commissions reliant adhérents nationaux et Uriopss, instances), le Conseil de prospective de l'Uniopss et les démarches prospectives des quatre régions impliquées, Champagne-Ardenne, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Picardie. La dimension prospective du Congrès a été déclinée par le double canal des scénarios proposés en séances plénières (sur les évolutions de la protection sociale et sur les régulations publiques de notre secteur) et des films présentant les réflexions prospectives de terrain. Cette conception interactive nourrit les approfondissements engagés depuis pour affirmer et rénover, avec la prospective, le rôle des associations dans la société.

Un travail collectif pour approfondir les liens entre actualité, politique et prospective

Le Conseil de prospective de l'Uniopss est une ressource essentielle pour conceptualiser (maîtriser la complexité), élaborer une doctrine (éclairer le débat d'idées), élaborer une vision de l'avenir (construire des perspectives). Très mobilisé au Congrès, il a ensuite repris ses travaux en vue de la réédition du livre « Faire société, les associations de solidarité par temps de crise » édité en 2010. L'importance de multiples interactions pour construire une vision du futur est un axe d'autant

plus affirmé que le Congrès en a illustré l'intérêt. Le Conseil de prospective a donc travaillé avec l'équipe Uniopss avant le Congrès pour finaliser les scénarios au vu de l'actualité ; une rencontre, organisée en juin, a fait émerger des « questions critiques » à appréhender en prospective : les reconfigurations du travail social, les tensions nouvelles entre universalité et ciblage, l'articulation à repenser entre logement et insertion, les reconfigurations du vivre ensemble, notamment en termes de laïcité et de confessionnalité. Avec ces apports, qui font écho aux rencontres organisées antérieurement (séminaire avec l'équipe, séminaire avec les adhérents nationaux et les Uriopss en 2012), le projet d'ouvrage se construit progressivement. D'autres interactions et itérations sont prévues, en 2014, pour relier théorie et pratique et converger vers une conception définitive.

La prospective en lien avec les associations « de terrain »

Le développement d'interfaces est engagé depuis plusieurs années : organisation de séminaires, intervention des membres du Conseil de prospective dans les commissions politiques et dans les Uriopss, lors des assemblées générales et des journées de rentrée sociale. En 2013, plusieurs Uriopss ont sollicité le conseil ou la mission de prospective. Les interventions effectuées ont mis en avant la prospective comme philosophie de l'action - une responsabilité d'implication dans la construction de la société - comme point d'appui pour élargir et conforter l'action dans la réforme, et comme méthode pour renouveler le projet associatif. Au-delà, plusieurs Uriopss ont engagé ou prolongé en 2013 des projets de prospective à vocation stratégique et invité l'Uniopss à participer à leurs travaux.

Les ouvertures de la démarche prospective

La réflexivité et la capacité à élargir ou déplacer les cadres d'analyse sont, avec l'anticipation, des composantes essentielles de la prospective. L'Uniopss s'implique donc dans les travaux de différents organismes qui appréhendent les transformations de la société.

CHIFFRES-CLÉS 2013

3 réunions du Conseil de prospective (janvier, juin, décembre) dont 2 avec l'équipe Uniopss.

3 séances plénières « prospectives » au Congrès de l'Uniopss à Lille.

Des rencontres ou interventions autour de la prospective dans 12 Uriopss :

Alsace, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes.

1- Voir chapitre « Temps forts 2013 » page 12.

Le Conseil de prospective est présidé par Robert Lafore, professeur en droit public à l'IEP de Bordeaux. Il a réuni en 2013, autour de l'Uniopss, Édith Archambault (CNRS), Christine Attali-Marot (présidente de la commission Petite Enfance de l'Uniopss), Jean-Claude Barbier (CNRS), Jean-Michel Bloch-Lainé (membre du Bureau de l'Uniopss et président de la commission Europe de l'Uniopss), Francis Calcoen (président de l'Uniopss Nord-Pas-de-Calais et membre du Bureau de l'Uniopss), Marie-Thérèse Join-Lambert (Inspectrice générale honoraire des Affaires sociales), Henry Noguès (université de Nantes, membre du Conseil d'administration de l'Uniopss), Johan Priou (directeur de l'Uniopss Centre).

Ainsi l'Uniopss est membre du **Conseil National de l'information statistique**, où se construisent les programmes grâce auxquels la statistique publique va décrire la société. Le CNIS produit régulièrement des analyses utiles pour les associations de solidarité : par exemple, un rapport sur les indicateurs sociaux départementaux en 2009, un autre sur la connaissance des associations en 2010, un troisième sur le mal logement en 2011. Le CNIS a organisé en octobre 2013 un colloque sur les parcours de vie, dans lequel Dominique Balmay est intervenu, soulignant comment des parcours désormais plus librement choisis exigent des politiques repensées que la statistique devrait nourrir (avec des éléments biographiques, des informations en termes de flux, des approches territoriales plus fines). Prolongeant les travaux 2009-2013, le programme 2014-2018 devrait approfondir les connaissances sur des thèmes centraux pour les associations de solidarité, par exemple au sujet de la description des inégalités, ou encore de la participation citoyenne à la vie publique. L'implication de l'Uniopss aux commissions du CNIS permet de participer à la construction de l'analyse statistique et de mieux diffuser l'information statistique sur le site internet de l'Uniopss.

L'Uniopss a participé à l'Université d'automne de la **Fonda**, les 28 et 29 novembre 2013, sur l'analyse de la « prodigieuse transition entre un monde qui n'est déjà plus et un monde qui reste à inventer ». Cette rencontre était une étape clé de la démarche prospective « Faire ensemble 2020 » initiée par la Fonda depuis 2010 (dont l'Uniopss est depuis l'origine partie prenante), jalonnée d'enquêtes auprès du terrain, de séminaires thématiques avec des « prospectivistes » et de comités de pilotage. L'Université d'automne a permis d'aborder trois grands phénomènes - l'omniprésence du numérique, les évolutions et attentes de la jeunesse, les défis de l'écologie - comme éléments de l'environnement des associations et comme leviers sur lesquels elles peuvent agir. Plusieurs expériences de prospective menées dans le réseau des Uriopss ont été présentées. La séance plénière de synthèse des ateliers a été animée par l'Uniopss. Les liens tissés devraient permettre de mieux relier les associations d'action sociale à ces grandes questions d'avenir, en tablant sur une expérience partageable avec l'ensemble des associations, au-delà de leurs spécialités de secteurs.

Le **Commissariat général à la stratégie et à la prospective** a préparé en 2013 un rapport pour le gouvernement sur la France dans 10 ans, appréhendant le modèle social, le modèle républicain, le projet pour l'Europe, le modèle économique. Dominique Balmay, entendu par le CGSP le 6 novembre, a souligné que le « jeu social » est à reconsidérer non pas sous l'angle de réponses organisées et instituées, mais plus globalement en termes de participation à la société. Il a mis l'accent sur la renaissance d'initiatives citoyennes et solidaires, mais aussi sur le risque de solitude (avec une part importante de la population qui affirme souffrir d'isolement) et le risque d'opacité (avec un modèle social devenu trop complexe pour être compréhensible) ; sa contribution a pointé les évolutions nécessaires de la protection sociale, avec des facteurs à mieux prendre en compte, comme la place des aidants, le dépassement nécessaire de l'opposition entre universalité ou ciblage, ou encore la nécessité de réponses conçues de manière plus cohérente, en tant que continuum plutôt qu'apports segmentés.

Dans cette même perspective de veille et d'ouverture, l'Uniopss siège à la **Fondation du Crédit Coopératif**, qui examine des projets innovants pour les doter d'un soutien financier. Les quatre séances du conseil d'administration de la Fondation ont ainsi permis en 2013 d'observer une cinquantaine d'initiatives dans le domaine de la cohésion sociale, du développement durable, de la connaissance de l'économie sociale et solidaire.

Elle participe également dans cette optique prospective aux travaux de la **MACIF**, qui visent à refonder la prise en compte des « risques » en termes de questions sociétales, autour de parcours dans la santé et le logement par exemple. ■

Au-delà de ces actions, la construction des liens entre la prospective et la politique institutionnelle interne et externe de l'Uniopss se poursuit avec par exemple, en 2013, trois interventions en réunions des présidents et directeurs d'Uriopss (23 mai, 14 novembre, 3 décembre), une intervention au club des partenaires (5 novembre) et différentes constructions dans l'interface institutionnelle avec les pouvoirs publics, par exemple avec la DGCS dans le cadre des travaux préparatoires de la Convention pluriannuelle d'objectifs (9 décembre). Il s'agit d'une manière générale de consolider encore les apports de la prospective pour construire les politiques publiques et le rôle des associations dans la société. Le « matériau » de réflexion et de pratiques capitalisées a été présenté dans un dossier spécial de la revue *Union sociale* en janvier 2014. Les modalités du développement de la prospective dans le réseau Uniopss-Uriopss ont été étudiées lors du séminaire « réseau » des 5 et 6 février 2014, pour être mises en perspective dans le chantier stratégique entrepris par l'Uniopss en vue de l'Assemblée générale de juin 2014.

EUROPE

Pour une Europe plus sociale

Durant l'année 2013, l'Uniopss a proposé un temps fort lors de l'atelier Europe du Congrès de janvier consacré à l'Europe sociale. Elle a également participé aux réflexions sur les relations contractuelles entre pouvoirs publics et associations pour une prise en compte de la réglementation européenne des aides d'Etat et a apporté sa contribution à la nouvelle programmation des fonds européens 2014-2020.

L'Uniopss a par ailleurs commencé à construire son projet de positionnement et d'interpellation des candidats aux élections européennes de mai 2014. A cet effet, et compte-tenu de l'année européenne des citoyens, elle a notamment participé aux réalisations du collectif inter-associatif pour une Europe plus sociale et plus solidaire.

Une approche prospective et participative autour de la question de l'Europe sociale

À l'occasion de la construction de l'atelier du Congrès de l'Uniopss autour de l'Europe sociale, l'Uniopss a engagé une démarche participative, en partenariat avec la Fonda, « think tank » du monde associatif. Deux groupes collaboratifs prospectifs ont été créés et une enquête en ligne a été réalisée sur la place des acteurs non lucratifs sanitaires et sociaux en Europe. Envoyée à des interlocuteurs ciblés, elle a été complétée par une cinquantaine de participants au total.

Voir chapitre « Temps forts 2013 » page 13.

Une contribution aux réflexions sur les relations contractuelles entre pouvoirs publics et associations sur les aides d'Etat et le mandat de SIEG

Dans le cadre du groupe de travail animé par la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), l'Uniopss a fait valoir les demandes des associations sanitaires, sociales et médico-sociales. Elle a notamment insisté pour que la mise à jour de la circulaire de janvier 2010 sur les conventions pluriannuelles de subventions soit accompagnée d'une réglementation qui sécuriserait les mandats de service d'intérêt économique général (SIEG) utilisés par les collectivités.

Par ailleurs, lors de sa participation au groupe de travail des experts ESS du Ceges, qui a pour objet de faire des préconisations sur le projet de loi sur l'ESS, l'Uniopss a présenté une déclinaison et une compa-

raison entre l'intérêt général français appliqué aux organismes à but non lucratifs et l'intérêt général au sens européen, notamment relatif aux SIEG.

Pour que les mandats de SIEG puissent être sécurisés et conformes à la réglementation européenne, tout en préservant le projet associatif, l'Uniopss a proposé un amendement à l'article sur la subvention du projet de loi ESS. Elle a salué l'intérêt d'une définition légale de la subvention. Cependant, les collectivités locales n'ayant pas l'obligation d'utiliser le modèle de convention de la circulaire de janvier 2010, certaines pratiques de mandat de SIEG de collectivités peuvent ainsi être soumises à une requalification en commande publique. Il conviendrait donc que cet article permette aussi de sécuriser les décisions de mandat de SIEG prises par les collectivités territoriales, en intégrant dans un décret, par exemple, les éléments principaux du paquet Almunia de 2011-2012.

CHIFFRES-CLÉS 2013

Animation de réunions :

1 inter-commissions Europe-Vie associative (19 participants), 2 réunions de la Commission Europe (10 participants), 3 réunions (dont 1 téléphonique) autour de la construction du plaidoyer « Elections européennes 2014 » (7 participants en moyenne), 1 réunion « Europe - Marchés publics - Loi sur l'ESS et les directives européennes marchés publics » (Fnars, Coorace, Una, Uniopss).

Représentation : 9 réunions de la commission Europe du CSESS + 1 réunion de l'Assemblée plénière ; 2 réunions du Collectif SSIG ; 1 réunion avec les conseillers du Cabinet du Premier ministre sur le rapport Bachelier ; 1 réunion à la CPCA sur les fonds européens ; participation au Comité national de suivi du programme opérationnel national FSE ; Journée de Concertation nationale Fonds social européen 2014-2020 ; participation au Forum transversal « Simplifier le FSE » ; participation aux séminaires DATAR et à la clôture

Nouvelle programmation des fonds européens 2014-2020 : l'Uniopss fait part de ses préconisations

L'Uniopss a participé en avril 2013 aux réunions du Conseil National de Suivi et, dans ce cadre, a contribué à la représentation collective des associations, pilotée par la CPCA.

L'Uniopss plaide tout d'abord pour une clarification des compétences des différentes collectivités territoriales afin de permettre aux organismes de gestion de se rapprocher des porteurs de projets. Il convient également de prévoir des délais plus courts de paiement des fonds européens, en stipulant dans le contrat de partenariat un objectif de qualité et d'échéance respectée dans la gestion des fonds.

La nouvelle programmation des fonds européens 2014-2020 va par ailleurs ajouter la condition de respect de la réglementation des aides d'Etat applicable aux services d'intérêt économique général (SIEG). Cette condition devrait s'appliquer à compter de 2014. Or, un grand nombre des projets financés par les fonds structurels relèveront de SIEG. Les porteurs de projets et les co-financeurs publics devront donc s'assurer que la contractualisation des co-financements respecte les critères du mandatement de SIEG. Il leur faudra se mettre en conformité avec la réglementation des aides d'Etat (paquet Almunia 2011-2012), notamment en veillant à respecter les critères de l'acte officiel de mandat, les paramètres de calcul des compensations et les contrôles d'éventuelles surcompensations.

de l'année européenne 2014 des citoyens ; participation au Collectif inter-associatif sur les élections européennes, piloté par le Secours Catholique (8 réunions).

Interventions : « L'intérêt général version française et européenne », groupe d'experts ESS du Ceges ; intervention sur la gouvernance associative à l'ANPAA.

Productions : contribution sur la programmation 2014-2020 des fonds européens, avril 2013 ; note d'information sur les SIEG, en lien avec la loi 2002-2, au SGAE et à la DGCS ; note d'analyse et projet de réponse de l'Uniopss à la consultation de la commission européenne sur le crowdfunding ; 3 publications dans Union Sociale, le magazine du réseau Uniopss-Uniopss ; 1 article dans Juris Association du 15 juin 2013 – « Que serait l'ESS sans les associations ? » ; 151 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uniopss.

Comme l'a rappelé l'Uniopss à plusieurs reprises, une sensibilisation à l'acte de mandatement de SIEG s'avère nécessaire auprès des porteurs de projets et des collectivités territoriales en tant que co-financeurs. Les services de l'Etat se doivent de communiquer sur le sujet, par exemple à l'aide d'un guide qui pourrait être publié, à l'attention des organismes intermédiaires et des porteurs de projets.

Accompagner l'ingénierie des associations et acteurs non lucratifs

Il peut s'avérer difficile de mettre en place des formations pour les structures non lucratives sanitaires et sociales, notamment pour les petites associations qui ne disposent pas toujours des moyens ni des compétences nécessaires.

Face à l'ingénierie requise pour répondre aux conditions des financements européens (avance des fonds, respect de la réglementation des aides d'Etat...), l'Uniopss préconise un soutien des pouvoirs publics aux réseaux du secteur non lucratif sanitaire et social.

Dans le même ordre d'idées, l'Uniopss souhaite que l'information, l'accompagnement sur les micro-projets associatifs ainsi que l'accès aux fonds européens soient favorisés. A ce titre, elle salue la volonté de simplification de la gestion des fonds sociaux européens. ■

L'année 2014 s'annonce comme une année de renouveau européen, avec d'une part un nouveau Parlement et un Président de Commission qui, pour la première fois, sera issu de la majorité parlementaire. L'Uniopss présentera son plaidoyer pour les élections européennes. Elle sera particulièrement attentive à la déclinaison de la nouvelle programmation 2014-2020 des fonds européens, notamment le Fonds social européen (FSE), dans le cadre du programme opérationnel national. La transposition de la directive marchés publics adoptée en janvier 2014 sera aussi un sujet impactant une partie des acteurs. Enfin, les perspectives de l'initiative sur l'entrepreneuriat social continueront d'être suivies.

VIE ASSOCIATIVE

Pour la prise en compte du modèle associatif

L'année 2013 aura été marquée par plusieurs sujets transversaux qui impactent les associations du secteur social, sanitaire et médico-social : l'élaboration de la loi sur l'Economie sociale et solidaire, les réflexions sur la fiscalité du secteur non lucratif (CICE et mécénat des associations et fondations), ainsi que la refonte de la charte des engagements entre l'Etat et les associations. L'Uniopss a également participé aux réflexions de la Fonda relatives à la prospective des associations.

Projet de loi sur l'ESS : l'Uniopss fait valoir la spécificité des acteurs non lucratifs de solidarité

L'Uniopss a poursuivi sa participation au groupe de travail des experts ESS du Ceges, chargé d'élaborer le positionnement sur la loi ESS : elle a porté la voix des associations sanitaires, sociales et médico-sociales dont le fonctionnement repose sur la non lucrativité et la gestion désintéressée. Elle est notamment intervenue sur la notion d'intérêt général au sens européen (services d'intérêt économique général) et la notion fiscale d'intérêt général des organismes non lucratifs.

L'Uniopss a par ailleurs été auditionnée à plusieurs reprises par le rapporteur du projet de loi sur l'ESS au Sénat, par Benoît Hamon, ministre délégué à l'ESS, par la rapporteuse de la commission des affaires sociales du Sénat ainsi que par Mme Lienemann et les sénateurs membres du groupe socialiste et apparentés. Lors de ces auditions, l'Uniopss a présenté ses amendements.

La perspective d'une loi sur l'ESS, saluée par l'Uniopss, permettra d'apporter une clarification au périmètre de l'ESS, une meilleure reconnaissance des acteurs et des outils de financement adaptés.

L'Uniopss a rappelé l'importance de préserver la souplesse de la loi 1901 sur les associations. La nécessité d'une meilleure articulation entre les dispositifs juridiques et les dispositifs fiscaux a été soulignée, afin que soit prise en considération la diversité des ressources des associations.

La demande de l'Uniopss de fonder le texte de loi sur l'entreprendre autrement a été reprise dans l'article 1^{er} du projet de loi qui définit l'ESS comme « un mode d'entreprendre », alors que la version initiale évoquait « des activités de production de biens et de services ». L'Uniopss a également été entendue sur sa demande de limitation de la redistribution des bénéfices des sociétés commerciales.

L'Uniopss a par ailleurs exprimé son désaccord sur la « déclaration de principes », qui prévoyait l'édiction d'une charte de bonnes pratiques sociales et environnementales. Cette disposition n'a pas été adoptée par le Sénat en première lecture. Il convient en effet de tenir compte du dialogue entre les partenaires sociaux, des principes du droit du travail et de la liberté contractuelle.

L'Uniopss a souligné l'intérêt d'une définition légale de la subvention, qui apportera la clarification nécessaire et demande à ce que cet article sécurise également les décisions de mandatement de Services d'intérêt économique général (SIEG) prises par les collectivités territoriales, en renvoyant cette précision à un texte réglementaire.

Fiscalité du secteur non lucratif : l'Uniopss toujours mobilisée

Dans la suite de sa réaction sur le rapport de décembre 2013 sur la fiscalité du secteur non lucratif et du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), l'Uniopss a continué à participer au Collectif inter-associatif sur la territorialité du mécénat, piloté par France Générosités,

CHIFFRES-CLÉS 2013

Animation de réunions :

1 inter-commissions Europe et Vie Associative (19 participants), 2 réunions de la Commission Vie associative (10 participants en moyenne), 1 réunion téléphonique sur l'avant-projet de loi sur l'ESS (6 participants), 4 réunions du groupe de travail Conseillers techniques Vie Associative Uriopss (6 participants en moyenne), 1 réunion du groupe de travail Fiscalité (11 participants).

Représentation : CEGES :

7 réunions du Groupe Experts ESS ; Club de l'économie sociale : matinale d'actualité avec B. Hamon (enjeux de la future loi sur l'ESS et sur la Banque publique d'investissement), 1 intervention sur l'intérêt général : la notion fiscale d'organisme d'intérêt général ; 3 réunions du Collectif sur la territorialité du mécénat, 1 réunion au cabinet du Premier ministre sur le rapport Bachelier, présentation du rapport Bachelier au Conseil d'Etat, 7 réunions de travail sur les

relations contractuelles pouvoirs publics et associations à la DJEPVA ; Fonda : 1 réunion « Démarches 2013 », participation aux 2 séminaires de prospective et à la 2^e Université « Faire ensemble 2020 ».

Interventions : 1 intervention sur la gouvernance associative à l'ANPAA restitution au Crédit Coopératif de l'étude sur les financements innovants des associations et fondations : état des lieux et perspectives.

Productions : 6 contributions au projet de loi ESS ; 1 note sur la

matinale ESS du Ceges du 14/02/2013 ; fiches sur la gouvernance pour le réseau Uniopss-Uriopss ; 4 publications dans Union Sociale, le mensuel du réseau Uniopss-Uriopss ; 322 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss ; 1 journée d'étude autour de la loi ESS le 13 novembre (4 tables rondes thématiques, 19 intervenants et animateurs, 161 participants).

Auditions : 4 auditions sur le projet de loi sur l'ESS.

Conférence sur le projet de loi ESS organisée par l'Uniopss le 13 novembre 2013

Cette rencontre, organisée en partenariat avec le Crédit Coopératif, s'est déroulée lors du mois de l'ESS, quelques jours après l'adoption par le Sénat du projet de loi sur l'ESS, le 8 novembre. Elle a réuni 160 participants, dont un tiers venait des régions (Uriopss et adhérents).

Intitulée « Comment faire de la loi ESS un moteur pour les acteurs non lucratifs sanitaires et sociaux », cette conférence a été conçue de manière à proposer des interventions à la fois théoriques, prospectives et opérationnelles. Elle a réuni des représentants des pouvoirs publics, dont la Banque publique d'investissement, des membres du Conseil de prospective de l'Uniopss, des représentants d'adhérents nationaux et d'Uriopss. Des associations intervenant dans des secteurs d'activités très divers ont livré leur analyse concernant l'impact de la future loi. Des témoignages de salariés comme de bénévoles ont appuyé les

positions de l'Uniopss et apporté un éclairage sur l'après loi ESS et la manière dont les acteurs devaient s'en emparer. Cette journée a été clôturée par Benoît Hamon, ministre délégué à l'ESS qui a répondu aux interpellations de l'Uniopss.

Les vidéos de cette conférence sont en ligne sur le site internet de l'Uniopss. Des interviews et des articles citant l'Uniopss ont également été repris, suite à cette conférence. Les analyses et documentations réalisées et présentées, comme le tableau et la carte des lois « ESS » dans le monde ont été cités dans un avis de la Commission Europe du Conseil supérieur de l'ESS relative au suivi de l'initiative de la Commission européenne sur l'entrepreneuriat social.

Les réflexions de cette journée d'étude seront poursuivies par la réalisation d'outils opérationnels destinés à accompagner les adhérents.

avec l'Admical, la CPCA, Coordination SUD et le Centre français des Fondations. Ce collectif a été consulté à plusieurs reprises dans le cadre du rapport élaboré par Gilles Bachelier, conseiller d'Etat, concernant la fiscalité du don et du mécénat.

La restitution du rapport, en juillet 2013, a été suivie d'un communiqué de presse dans lequel le gouvernement affirme sa volonté de « sécuriser le régime juridique s'appliquant à la fiscalité des dons et du mécénat ». Ce communiqué, signé par quatre ministères, ne reprend pas la recommandation d'un système d'agrément hors Union européenne, mais évoque « un renforcement de la transparence du dispositif d'encouragement aux dons en assurant la traçabilité et le suivi de la dépense fiscale grâce à une distinction entre les sommes versées pour des actions nationales et celles destinées à des actions hors de l'Union européenne ». Le Collectif inter-associatif a pu, lors de différentes auditions et d'échanges, démontrer les nombreux contrôles sur le mécénat. L'Uniopss a également rappelé, à l'occasion d'échanges avec des membres du Cabinet du Premier ministre, l'exigence contraignante du respect de la réglementation des aides d'Etat, notamment avec la programmation 2014-2020 des fonds européens.

Le suivi de la démarche prospective de la Fonda

L'Uniopss et plusieurs adhérents nationaux membres de la Commission Vie Associative ont participé à la démarche prospective de la Fonda, « think tank » du monde associatif, lors de séminaires de prospective et lors de la 2^e Université « Faire Ensemble 2020 ». La démarche a été relayée auprès des adhérents, notamment lors des commissions et sur le site internet du réseau Uniopss-Uriopss.

La démarche de la Fonda incite les acteurs associatifs à faire l'auto-diagnostic de leur structure, en s'appuyant sur la mission, l'engagement, la gouvernance et les ressources. Pour passer de l'exploration à la stratégie, les associations sont invitées à adopter un regard et une attitude d'entrepreneur, soit la posture de celui qui agit pour provoquer les changements souhaités.

S'agissant des relations contractuelles entre les pouvoirs publics et les associations, l'Uniopss a participé à un groupe de travail de la DJEPVA sur ce thème (*voir le chapitre Europe, pages 18-19*) et suivi la refonte de la charte des engagements réciproques entre l'Etat et les associations. Cette dernière a été signée, y compris avec les représentants des collectivités locales, le 14 février 2014. ■

En 2014, l'Uniopss s'attachera à suivre la déclinaison de la charte des engagements par les collectivités territoriales, qui devrait s'accompagner d'un texte propre au secteur sanitaire et social.

Le label de Grande Cause nationale 2014 ayant été décerné à l'engagement associatif, l'Uniopss investira le sujet du bénévolat, particulièrement important dans les champs sanitaire, social et médico-social. Elle s'attachera aussi à suivre les questions sur la gouvernance associative.

Enfin, elle poursuivra son suivi de la mise en place de la loi sur l'ESS, dont plusieurs décrets d'application sont prévus.

EMPLOI, TRAVAIL SOCIAL, GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Quelles spécificités pour les associations de solidarité ?

L'accroissement des besoins, la transformation profonde des politiques publiques, la concurrence économique interrogent les associations de solidarité sur leurs valeurs, leur viabilité et leur projet politique. Cela questionne aussi les évolutions de leur métier, la reconnaissance de leur rôle dans la construction de la société ainsi que leurs responsabilités par rapport à l'emploi. Produits de la mobilisation d'acteurs très divers, ces associations ont à repenser l'organisation de leur intelligence collective au service de la solidarité.

Ecouter et prendre en compte les logiques des personnes, résoudre les paradoxes issus de la réalité des situations s'avèrent des défis à relever pour prévenir la maltraitance et pour favoriser un développement social inclusif.

Apprendre de l'expérience, progresser dans « son métier », tisser des liens avec la société civile, mettre en place des réseaux sont autant d'atouts à développer pour les associations. S'allier avec des partenaires socio-économiques, être parties prenantes des institutions intermédiaires (fédérations et inter-fédérations, partenaires sociaux, chambres consulaires), négocier avec les pouvoirs publics sont aujourd'hui des axes à privilégier pour les acteurs du travail social.

Refonder le travail social : l'Uniojss, partie prenante

Identifier ce qu'est le travail social aujourd'hui a inspiré en 2013 les travaux de l'Uniojss à travers échanges, recherches, productions et représentations dans les lieux de concertation.

Dans la perspective des Etats Généraux du Travail Social (EGTS), un séminaire du réseau Uniojss-Uniojss a permis en juin de resituer le changement de perspectives sur le travail social et sa professionnalisation dans un objectif de développement social. La préparation des assises interrégionales a donné lieu à la participation à un entretien avec l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA) en charge de ce projet. L'Uniojss a également été présente au Comité de pilotage organisé par la DGCS et au Conseil supérieur du travail social, prenant en particulier des positions afin notamment d'éviter le terme administratif d'« usager » pour reconnaître les « personnes ». L'Uniojss participe

d'ailleurs à une production en cours de la commission du rapport du CSTS sur le thème « Place des usagers et pratiques de travail social ». Cette préparation a aussi donné lieu à des interventions transversales dans les commissions sectorielles de l'Uniojss.

Développer la qualité de l'emploi dans les associations de solidarité

Le GRHAF, lieu de réflexions et d'échanges

Dans la continuité de l'atelier du Congrès de Lille, le Groupe RH associatives et formation (GRHAF) a permis aux conseillers techniques RH des Uniojss membres d'approfondir le lien entre GRH associatives et travail social et de travailler à la qualité de l'emploi à partir d'un échange sur les travaux que chacun a pu produire (santé au travail, dialogue social paritaire...). Le groupe a envisagé l'impact des nouvelles lois sur

CHIFFRES-CLÉS 2013

Animation de réunions :

5 réunions et conférences téléphoniques du GRHAF (6 participants en moyenne) ; 6 interventions dans les commissions et groupes sectoriels de l'Uniojss pour préparer les Etats généraux du travail social (commission Pauvreté, CNUESPA, commissions Handicap, Enfance, Jeunesse, famille et GRI) ; participation aux commissions Vie associative – Europe (3 réunions),

au groupe Coopération (2 réunions) et au groupe droit social (5 réunions, dont 2 par téléphone, avec une dizaine de participants) ; séminaire de conjoncture pour préparer la rentrée sociale (15 participants Uniojss et Uniojss).

Représentations : Conseil supérieur du travail social - CSTS - (2 réunions) ; Commission permanente du CSTS (6 réunions) ; Collège des associations du CSTS (1 conférence téléphonique) ;

Groupe CSTS Usagers (3 réunions) ; participation à la journée de valorisation des travaux du CSTS. **Commission Professionnelle Consultative (CPC)** de l'intervention sociale et du travail social (4 réunions) ; Groupe alternance intégrative (1 réunion) ; Copil « Evaluation réingénierie des diplômés TS » (4 réunions) ; Groupe « Formations complémentaires » (5 réunions) ; 20^e CPC de l'Education nationale-CPC plénière (2 réunions). **Bilan Plan métiers de la petite enfance**

à la DGCS. **Uniformation** : Conseil d'Administration (6 journées) SPP SAD (3 réunions). **Copil Etats généraux du travail social** : (3 réunions) ; Réunion participation des usagers ; participation aux journées du travail social de la Fnars, d'écoles et du CNAM, à la Journée parlementaire sur le travail social et à la journée France Bénévolat.

Productions : 443 fiches produites sur les sites du réseau Uniojss-Uniojss.

la décentralisation, l'emploi et la formation professionnelle pour notre secteur « hors-champ », ainsi que la progression de la reconnaissance de la représentativité employeur de l'économie sociale.

Faire émerger les conditions de succès des emplois d'avenir

Les emplois d'avenir ont donné lieu à des fiches sur le site internet de l'Uniopss. Celles-ci sont le fruit de l'investigation de l'Uniopss sur les conditions du succès de ces emplois, tant sur le plan social que professionnel. Dans ce cadre, l'Uniopss a rencontré l'Union nationale des missions locales et s'est impliquée dans le suivi des politiques des OPCA Uniformation et Unifaf ainsi que de l'UDES.

Consolider l'expertise du réseau en matière de droit social

Le groupe « droit social » réunit à l'Uniopss les juristes des Uriopss afin de stabiliser et diffuser une analyse partagée des règles applicables aux associations. Au cours des cinq réunions de l'année 2013, le groupe a suivi l'actualité pour anticiper l'impact des réformes ou les accompagner, par exemple au sujet de la sécurisation des parcours professionnels, de la mesure d'audience de la représentativité syndicale, des emplois d'avenir, ou de la loi sur la sécurisation de l'emploi. Il a participé à la production du réseau, en proposant notamment lors d'un atelier au Congrès de l'Uniopss une réflexion sur la notion d'« entreprise de tendance » dans le milieu associatif ou encore en travaillant certains contenus du « Guide de l'employeur ». Un questionnaire a été conçu et diffusé aux membres du groupe fin 2013 afin de vérifier les priorités et les remettre en perspective. Les réponses confirment l'importance d'une consolidation de l'expertise par la mutualisation et celle de relier les analyses en droit social aux différentes questions – sectorielles ou transversales – qui impactent l'association.

Faire évoluer les formations sociales pour mieux accompagner les personnes en vulnérabilité dans l'accès à leurs droits

Refonder le travail social en prenant en compte la réalité des personnes accompagnées, promouvoir une éthique respectueuse des personnes, faciliter la formation tout au long de la vie et la mobilité dans l'emploi sont des enjeux qui ont guidé l'action de l'Uniopss.

La participation de l'Uniopss à la Commission professionnelle consultative (CPC) du travail social et de l'intervention sociale a conduit à remettre en cause la conception traditionnelle de la formation des travailleurs sociaux fondée sur la seule formation initiale. Mieux prendre en compte les personnes dans l'accès à leurs droits, poser la question du développement de compétences de non salariés et de la

complémentarité avec la diversité des interventions sociales permettent de mieux se situer dans la dynamique de la formation tout au long de la vie. Cette CPC, présidée par les partenaires sociaux, génère une reconnaissance réciproque de ses membres, très divers.

Le groupe de travail sur les formations complémentaires aux diplômes existants a permis de se démarquer des formations d'adaptation. La volonté des pouvoirs publics et des partenaires sociaux, la demande des usagers peuvent conduire à structurer des qualifications complémentaires comme garanties de qualité, leur développement national étant conditionné par les décisions de financement de la formation.

Le groupe métiers de niveau 5 auquel l'Uniopss est représentée, a élaboré dans cet esprit un référentiel de compétences commun aux aides à domicile, aides médico-psychologiques (AMP), concernant l'accompagnement de personnes (dont les enfants) de tous âges.

La participation au comité de pilotage de l'évaluation des diplômes sociaux a montré l'importance du lien à faire entre filières de formations pour développer une posture commune de recherche et faciliter les mobilités professionnelles. Est apparue la possibilité d'étayer certaines fonctions en réfléchissant en termes de filières de formation et l'importance de l'alternance intégrée pour permettre d'ancrer les apprentissages à partir de la réalité des personnes et des projets.

L'Uniopss a adressé un courrier à M^{mes} Touraine, Carlotti et Bertinotti pour demander que des solutions soient rapidement trouvées, face aux obstacles financiers rencontrés par les associations pour l'accueil des stagiaires en formation en alternance intégrée. ■

En 2013, l'Uniopss a continué à défendre une approche globale des politiques de l'emploi et de la formation, avec la spécificité que portent les associations dans la conduite de leur projet. C'est en ce sens que le secteur privé non lucratif a vocation à s'inscrire à part entière dans la diffusion de ses pratiques et à promouvoir un emploi de qualité, avec des réponses adaptées.

En 2014, les Etats Généraux du Travail Social seront un temps fort de l'année, au cours duquel l'Uniopss aura l'opportunité de partager sa vision de l'accompagnement dans notre société.

CENTRE NATIONAL D'ANIMATION ET DE RESSOURCES (CNAR)

Vers un renforcement de l'articulation entre le dispositif DLA et le réseau Uniopss-Uriopss

Afin de soutenir les activités et les emplois des associations de solidarité, l'Uniopss contribue au Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) en portant la fonction de Centre national d'animation et de ressources (Cnar). Les principaux enjeux sont de favoriser les liens entre les opérateurs du DLA (chargés de mission au niveau départemental et régional) et les autres acteurs de l'accompagnement, tels que les Uriopss ou les fédérations, et d'assurer un soutien de qualité aux associations employeurs en renforçant la prise en compte des spécificités de l'action sociale, médico-sociale et de la santé.

En 2012, plus de 2 000 structures du secteur ont bénéficié d'un accompagnement individuel ou collectif dans le cadre du DLA, soit 41 % de l'activité du dispositif.

Nouvelle organisation et augmentation des ressources humaines dédiées à la mission du Cnar

Le Cnar a vu l'arrivée d'un nouveau chargé de mission, le 25 février 2013. Il travaille à temps plein sur cette mission aux côtés d'une assistante qui y dédie la moitié de son temps. Le pilotage est assuré par le responsable du service « Gestion et ressources de la solidarité » à hauteur de 20 % de son temps de travail.

Définition des priorités d'actions du Cnar

Après un travail de repositionnement du projet, deux priorités ont été définies :

- le développement de l'articulation entre le DLA et le réseau Uniopss-Uriopss,
- le renforcement de l'appui aux opérateurs du DLA.

Participation au diagnostic partagé des besoins entre les acteurs de l'accompagnement

Le Cnar participe à l'identification des besoins des associations de solidarité et au partage de ces réalités entre les différents acteurs de l'accompagnement afin de favoriser la mise en place d'actions concertées.

- Réalisation de bilans statistiques sur la dynamique associative et l'emploi dans le secteur sanitaire et social (en partenariat avec Recherches & Solidarités).
- Analyse sectorielle et territoriale des accompagnements DLA réalisés en 2012 dans les champs sanitaire et social.

Appui à l'articulation entre le DLA et le réseau sanitaire et social dans les territoires

Le Cnar appuie la construction de la collaboration entre les acteurs du DLA et les Uriopss dans les territoires. Plusieurs se sont engagés dans ce travail d'articulation afin de renforcer le soutien aux associations de solidarité.

- Présentation du DLA et des possibilités en matière de collaboration aux acteurs du réseau Uniopss-Uriopss (actualisation de la fiche de présentation du DLA et du Cnar, participation aux commissions ou groupes de travail du réseau, appuis individualisés pour les acteurs du réseau).
- Présentation des spécificités du réseau sanitaire et social aux opérateurs du DLA.
- Appui à la réflexion sur les modalités de collaboration entre le DLA et l'Uriopss dans les régions Ile-de-France, Centre et Languedoc-Roussillon.

CHIFFRES-CLÉS 2013

Animation et coopérations :

12 participations aux commissions ou groupes de travail du réseau, 15 appuis individualisés au réseau (Uriopss et fédérations), 3 territoires appuyés sur un travail d'articulation DLA-Uriopss, 47 réponses aux sollicitations des opérateurs du DLA, 4 groupes de travail sur le chantier stratégique

DLA, 5 réunions avec les différents Cnar, 2 séminaires réunissant les Cnar et l'ensemble des acteurs régionaux du DLA.

Productions : 5 bilans statistiques « emplois » publiés, 17 analyses des accompagnements DLA 2012 réalisées, 4 fiches synthétiques mises à jour et 8 fiches publiées sur le site internet du réseau Uniopss-Uriopss.

Renforcement de l'appui aux opérateurs du DLA

Des actions ont été mises en place afin d'améliorer la prise en compte des spécificités du secteur sanitaire et social dans le cadre des accompagnements DLA.

- Enquête sur les besoins et attentes des opérateurs du DLA.
- Diffusion d'informations thématiques et sectorielles (via les listes de diffusion inter-opérateurs DLA et la lettre d'information du Cnar).
- Mise à jour de fiches thématiques (« Restructuration et droit social : panorama » ; « La coopération » ; « Les conséquences du franchissement de seuil d'effectifs de personnel » ; « Présentation des syndicats employeurs et conventions collectives du secteur associatif sanitaire et social »).
- Création de nouvelles fiches synthétiques (« Les associations du secteur sanitaire et social en régions : créations et emplois » ; « Associations et fondations dans le secteur sanitaire et social. Bilan de l'emploi en 2012 » ; « Bilan des créations d'associations et de l'emploi associatif en 2012 » ; « La place des associations et les enjeux économiques pour l'accueil de jeunes enfants » ; « Des indicateurs sociaux départementaux mis à disposition par l'Insee » ; « Notes de contexte du Cnar Social : rentrée sociale 2013-2014 » ; « Bilans sectoriels des accompagnements DLA en 2012 »).
- Poursuite de la réflexion sur l'amélioration de l'animation et l'appropriation des ressources.
- Appuis individualisés aux opérateurs du DLA.

Contribution au développement des outils et démarches d'accompagnement

Afin de faciliter le soutien aux associations du secteur, le Cnar participe à la conception, l'expérimentation et la capitalisation d'outils et de démarches d'accompagnement en lien avec le DLA et le réseau sanitaire et social (Uriopss, fédérations).

- Expérimentation d'un outil de diagnostic économique et financier pour le secteur de l'aide à domicile dans 4 régions (en partenariat avec le Cnar Financement porté par France Active).
- Contribution à la création d'un référentiel et d'une boîte à outils pour l'amélioration des diagnostics réalisés dans le cadre du DLA.
- Participation au comité technique du Cnar Financement pour la création du guide « Association et fusion ».

Un projet de développement de la coopération en Ile-de-France porté par l'Uriopss

Dans le cadre d'une convention triennale avec le Conseil régional, l'Uriopss Ile-de-France a initié un projet de renforcement des liens entre les différents acteurs de l'accompagnement des associations de solidarité sur son territoire.

A ce titre, le Cnar a participé avec l'Uriopss et les acteurs du DLA à la définition d'axes de travail pour une meilleure articulation entre l'action du réseau et celle du dispositif. L'Uriopss et les acteurs du DLA devraient ainsi collaborer à la réalisation de diagnostics sectoriels des besoins des structures afin de favoriser ensuite la mise en place de réponses concertées.

Participation à l'amélioration du dispositif DLA

Afin de participer à l'amélioration du dispositif DLA et de favoriser l'articulation entre le projet Cnar et les nouvelles orientations, une attention particulière a été portée au chantier stratégique DLA.

- Contribution à plusieurs groupes de travail inscrits dans le cadre du chantier stratégique (l'évolution des missions des Cnar, l'articulation entre le DLA et les réseaux, le renforcement du suivi post-accompagnement et la professionnalisation des chargés de mission DLA).
- Participation aux réunions inter-opérateurs DLA. ■

L'année 2013 a été marquée par une nouvelle organisation du Cnar et un chantier de refonte de l'ensemble du dispositif. Elle a permis de consolider le projet au sein de l'Uriopss, de renforcer les liens avec les opérateurs du DLA et d'entrevoir un développement de la coopération entre le DLA et les Uriopss dans les territoires.

Ce dernier point reste une priorité **pour 2014**, en accord avec les conclusions du chantier stratégique DLA qui insistent sur l'importance d'associer les réseaux à ce dispositif. Les résultats de l'enquête sur les besoins des opérateurs du dispositif vont également permettre de continuer à renforcer leur prise en compte des spécificités du champ sanitaire et social, en particulier par une meilleure animation des ressources documentaires et humaines.

DROIT DES INSTITUTIONS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES/RÉFORME DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Pour un territoire de solidarité

La question des territoires demeure un enjeu majeur. L'Uniopss participe étroitement à la réflexion autour des problématiques de régulation, de gouvernance et d'organisation territoriale. Elle fait entendre la voix du secteur des solidarités en mettant en avant les spécificités de ce champ et la nécessité de voir l'offre d'accompagnement se renforcer afin de répondre au mieux aux besoins des usagers.

Décentralisation et réforme de l'Etat : l'Uniopss prend une part active aux débats

Réforme majeure du président de la République François Hollande, l'Acte III de la décentralisation se poursuit, dans un contexte économique tendu.

Souhaitant aller au-delà de l'analyse des associations d'élus, fortement mobilisées autour de ce texte, l'Uniopss a tenu à partager sa vision et celle de ses adhérents sur l'Acte III de la décentralisation. L'Uniopss estime notamment que cette nouvelle étape offre une opportunité d'associer développement économique et développement social. La modernisation des politiques sociales et la conception d'une partie du social comme un investissement de moyen terme supposeraient, en effet, de compléter la vocation économique de la région par une mission de développement social, le département conservant ses compétences actuelles de mise en œuvre de l'action sociale.

Afin d'apporter sa contribution aux débats, l'Uniopss a organisé, le 31 mai 2013 au Palais du Luxembourg, un colloque sur la décentralisation et la réforme de l'Etat, parrainé par le Président du Sénat, Jean-Pierre Bel. Cette journée avait pour objectif de sensibiliser les parlementaires sur les enjeux de ce texte. **Porteuse de trois amendements** - Intégration des présidents des CESER au sein des conférences territoriales de l'action publique (CTAP), intégration des directeurs des Agences régionales de santé au sein du CTAP, intégration du développement social comme compétence du conseil régional - l'Uniopss a été **auditionnée huit fois** sur les questions de décentralisation au sein des principales instances de décisions (Elysée, Sénat, Assemblée nationale,

cabinets ministériels...). L'Uniopss est également intervenue à deux reprises au sein du réseau des Uriopss.

Une tribune de Dominique Balmay, intitulée « Oser le social » et reprenant le positionnement de l'Uniopss sur l'Acte III de la décentralisation, a par ailleurs été publiée dans le quotidien « La Croix » du 25 juin 2013.

Gouvernance des ARS : l'Uniopss plaide pour davantage de transversalité

Denis Piveteau, ancien secrétaire général des affaires sociales indique « que le Comité national de pilotage (CNP) doit améliorer son rôle de filtre des instructions ». Dans le cadre de cette réflexion, l'Uniopss a participé aux travaux organisés par la Mission d'évaluation et de contrôle de la Sécurité sociale (Mecss), sur les Agences régionales de santé. L'Uniopss prône notamment le **renforcement des coordinations entre administrations centrales**.

Loi consommation : l'Uniopss alerte les sénateurs

Auditionnée par le Groupe communiste républicain et citoyen, l'Uniopss a exprimé son désaccord sur l'une des dispositions du projet de loi sur la consommation. Celle-ci prévoit en effet d'étendre les pouvoirs de contrôle des agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) aux établissements et services sociaux et médico-sociaux. Ces agents pourront ainsi contrôler et sanctionner les éventuels manquements

CHIFFRES-CLÉS 2013

Animation de réunions :

5 réunions de la Commissions Organisation territoriale (10 participants), 4 réunions du groupe de travail national sur les appels à projets (9 participants).

Représentation : 1 réunion du Conseil d'administration de l'Observatoire de l'action sociale

décentralisée (ODAS) ; 1 réunion du Conseil d'administration de l'appel à la fraternité ; 5 réunions à la CPCA autour du dialogue civil.

Actions de lobbying :

4 auditions parlementaires dans le cadre du projet de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale, 2 sur le projet de loi sur la consommation et sur le

projet de loi ESS ; 8 rencontres avec des parlementaires et ministères autour de l'Acte III de la décentralisation, une table ronde au Sénat sur la gouvernance des ARS ; colloque organisé par l'Uniopss sur la décentralisation au Sénat (38 participants).

Productions : 113 fiches produites sur les sites du

réseau Uniopss-Uriopss.

Interventions au sein du réseau :

Journée de rentrée sociale de l'Uriopss Franche-Comté - Acte III de la Décentralisation (90 personnes) ; intervention sur l'Acte III de la décentralisation à l'Uriopss Ile-de-France.

portant sur le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement, le livret d'accueil ou encore la mise en place du Conseil de la vie sociale. Autre conséquence : le transfert de cette disposition de contrôle relevant jusqu'alors du code de l'action sociale et des familles vers le code de la consommation. L'Uniopss estime que cette disposition conduit à assimiler le champ social et médico-social à un bien de consommation courante. Elle a donc proposé un **amendement de suppression de cet alinéa** afin de faire reconnaître la spécificité des établissements et services sociaux et médico-sociaux en tant que bien collectifs au service des personnes vulnérables. Porté en séance par un sénateur de la majorité, cet amendement a été retiré. Il a toutefois permis de soulever la question de la dérive de la marchandisation du secteur social et médico-social.

Zones Rurales revitalisées : le réseau Uniopss-Uriopss interpelle les parlementaires

Le projet de loi de finances 2014 a de nouveau modifié la législation, réduisant les aides aux ZRR et mettant ainsi une nouvelle fois en difficulté les associations dans des territoires où la demande sociale est croissante. Afin de défendre les intérêts des établissements sur ces territoires, l'Uniopss et les Uriopss se sont mobilisées pour sensibiliser les parlementaires à cette question. **L'Uniopss a porté un amendement de suppression et a interpellé les cabinets ministériels** concernés ainsi que plusieurs parlementaires qui ont relayé cette position. Même si cet amendement a reçu un avis défavorable de la part du gouvernement, l'action du réseau Uniopss-Uriopss a été l'occasion de souligner les difficultés économiques de plus en plus fortes auxquels les territoires ruraux sont confrontés.

Réforme de la procédure d'appel à projet : un diagnostic préalable demandé par l'Uniopss

Enjeu majeur pour les associations, la procédure d'appel à projet n'est pas satisfaisante, ni pour les gestionnaires, ni pour les usagers. Les critiques initialement formulées à l'encontre de cette procédure « descendante » (dépossession de la capacité d'initiative des associations, risque de déconnexion avec les besoins constatés sur le terrain, danger pour l'innovation/expérimentation...) sont toujours d'actualité.

La direction générale de la cohésion sociale a impulsé des premières pistes de réflexion autour de cette procédure d'appel à projet. Cette réforme aurait pour vocation de « simplifier » certains éléments de procédure mais aussi de permettre l'exonération des établissements en régie direct des départements. Cela aurait pour conséquence d'engendrer un régime à double vitesse, dans lequel certains établissements se trouveraient soumis à cette procédure, tandis que d'autres en seraient exclus.

L'Uniopss souhaite l'établissement d'un véritable diagnostic, préalablement à l'engagement de cette réforme. Quatre réunions inter-fédérales ont abouti à un positionnement commun et à la communication de deux courriers qui interpellent la direction générale de la cohésion sociale sur ce sujet.

PLFSS : l'Uniopss fait entendre sa voix

Au cours de cette année 2013, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) appelait à une grande vigilance de la part de l'Uniopss, compte tenu de la tendance globale de baisse des moyens de financement.

Pour 2014, le montant de l'ONDAM, fixé à 179,2 milliards d'euros, traduit les orientations du gouvernement en matière de réforme du secteur sanitaire.

S'agissant de l'ONDAM médico-social, 18,8 milliards d'euros devraient être affectés aux établissements et services médico-sociaux pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, dont 70 millions ont été prélevés sur les réserves de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). **L'Uniopss, à travers ses 25 000 établissements qui représentent plus de 750 000 salariés, a souligné lors des auditions parlementaires sur ce texte, l'insuffisance de cette « hausse » des moyens de 584 millions d'euros.**

Nouveauté dans la construction de l'ONDAM, **le fonds d'intervention régionale (FIR)** sera identifié en tant que sous-objectif de l'ONDAM. Cette enveloppe est déléguée aux Agences régionales de santé pour la mise en œuvre des politiques en matière de prévention, d'accompagnement des établissements de santé. Le FIR connaît une évolution positive de 2,4 %, avec un objectif de dépenses de 3,2 milliards d'euros.

L'Uniopss souhaite que les Agences régionales de santé disposent d'un outil juridique leur permettant de financer une réorganisation des champs sanitaire et médico-social. Ainsi, le Fonds régional d'intervention doit pouvoir être utilisé par les ARS pour financer, dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens, les fédérations et les unions privées à but non lucratif et publiques, pour l'accompagnement des projets de coopération des établissements et services de santé, sociaux et médico-sociaux, visant à l'optimisation du maillage sur le territoire et facilitant l'accès à la santé. Dans le cadre de cette démarche, l'Uniopss **a renouvelé son amendement relatif au plan d'action et d'accompagnement.** De fait, les Agences régionales de santé se doivent d'être en capacité d'affecter des ressources du Fonds d'intervention régional à des fédérations ou unions privées à but non lucratif ou publiques, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Par ailleurs, ces crédits supplémentaires permettront de financer la modernisation des établissements.

L'Uniopss a été **auditionnée au Sénat et à l'Assemblée nationale et a porté trois amendements** : abrogation de la tarification à la ressource des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) et des EHPAD ainsi que de la convergence tarifaire ; abrogation du C du XIII de l'article 15 du PLFSS qui prévoit la déduction de la CASA des ressources de la CNSA pour l'affecter au financement du fonds solidarité vieillesse ; plan d'action et d'accompagnement. ■

L'année 2014 demeure majeure pour les territoires. L'Acte III de la décentralisation s'ouvre sur un second texte tourné vers les régions et le renforcement des compétences, la réforme des appels à projet va continuer à suivre son chemin, accompagnée d'une réforme des GCSMS, sans oublier la stratégie nationale de santé dont les objectifs sont centrés sur les territoires.

GESTION ET TARIFICATION

Réformer ou ne pas réformer

La volonté affirmée du gouvernement de réduire la dépense publique conduit les services de l'Etat et des collectivités locales à rechercher des économies financières drastiques, sans toujours faire preuve de cohérence dans les actions engagées. La rationalisation financière apparaît comme le seul cap lisible de toute réforme de(s) tarification(s) dans le secteur. Si le changement de majorité gouvernementale avait ouvert l'espoir d'une évolution des orientations posées depuis 2008, force est de constater qu'en matière de tarification des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), nous sommes dans la poursuite des actions engagées (tarifs plafond, étude nationale des coûts, moyenne des coûts, ...). Le secteur reste fragilisé par les effets budgétaires de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et n'a que peu de lisibilité pour envisager l'avenir, condition pourtant nécessaire à la conduite de toute gestion avisée. L'Uniopss reste vigilante sur les évolutions en cours.

Un suivi de la tarification et de ses évolutions

Analyse et diffusion des circulaires budgétaires

Comme chaque année, le pôle s'est mobilisé dans le suivi et l'analyse des circulaires budgétaires concernant le secteur, afin d'apporter à ses adhérents les éléments d'appropriation de ces dernières. L'Uniopss a salué la concertation concernant la circulaire AHI (Accueil Hébergement Insertion). La circulaire ESAT (Etablissements et services d'aide par le travail) a été, quant à elle, un fort point de cristallisation de l'incompréhension entre l'Etat et les associations cette année ; l'Uniopss, associée à un collectif de fédérations, a déposé un recours au Conseil d'Etat pour dénoncer l'organisation de la décentralisation des ESAT par voie de circulaire alors que le législateur ne s'est à ce jour toujours pas prononcé. De plus, l'Uniopss s'est mobilisée pour amoindrir les conséquences des tarifs plafond, lesquels remettent en cause le décret de 2003. En lien avec

un collectif de fédérations du handicap, l'Uniopss a déposé un recours devant le Conseil d'Etat sur les tarifs plafond des ESAT ; ce dernier a annulé ceux de 2012. Voir chapitre « Handicap » page 36.

Réflexion autour de réformes de tarification

L'Uniopss suit avec beaucoup d'attention les évolutions dans le champ de la tarification des ESMS.

A ce titre, le pôle a été mobilisé sur l'étude nationale des coûts dans le secteur AHI, tant dans la concertation des adhérents concernés, que dans les travaux mis en place par la DGCS. Une fois de plus, l'administration centrale a fait le choix de se centrer sur l'outil, sans apporter les éléments politiques essentiels à la réussite du projet.

Le pôle a participé également au groupe de pilotage mobilisé sur la modernisation de l'action publique pour la réforme de la tarification dans le champ du handicap. Néanmoins, en l'état, aucune feuille de route n'a été transmise.

Dans le champ des personnes âgées, l'Uniopss a collaboré à la réflexion sur le tarif global dans le cadre de la préparation d'un rapport commandé à l'IGAS, ainsi que sur la préparation de l'ENC sur les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

S'agissant de l'aide à domicile, qui connaît de grandes difficultés, l'Uniopss était présente au comité de pilotage sur le fonds de restructuration, et a suivi avec le réseau des Uriopss la mise en application de celui-ci. Le pôle a poursuivi par ailleurs son implication dans le collectif des 16 pour soutenir la nouvelle modalité de tarification par CPOM qu'il était possible d'expérimenter dans les départements.

L'ensemble de ces travaux interroge sur le cap suivi, chaque secteur mettant en place une stratégie différente, en dépit du cadre transversal du décret de 2003.

Accompagnement du passage en DGF (Dotation globale de financement) pour les CEF (Centres éducatifs fermés)

Le pôle a continué à s'impliquer au sein du groupe de travail mis en place par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) suite au passage en DGF pour l'année 2013 des CEF. Un nombre important d'indicateurs de performance économique avait été proposé ; ceux-ci ont été analysés et étudiés (appropriation par les acteurs de terrain, pertinence, ...) pour en valider 13, qui ont été publiés en fin d'année.

CHIFFRES-CLÉS 2013

Animation de réunions :

8 réunions de la Commission Gestion (12 participants en moyenne), 5 réunions du groupe de travail national sur la coopération (8 participants en moyenne), 3 conférences téléphoniques du groupe de réflexion sur l'avenir des agences dans le secteur social et médico-social (6 participants en moyenne).

Représentation : 4 réunions du conseil d'administration et 3 réunions de comité de pilotage de l'ANAP, 3 réunion du Conseil d'administration de l'ANESM, 4 réunions du CNOSS.

Lobbying : 4 auditions parlementaires ; 1 table ronde - mission d'information sur les agences régionales de santé, mission d'évaluation et de

contrôle de la Sécurité sociale (Meccs) de la commission des affaires sociales - Sénat (24 avril 2013) ; CICE et mission parlementaire sur la comparaison de la fiscalité lucrative/ non lucrative - Assemblée nationale (13 juin 2013) ; Loi consommation - Sénat (4 septembre 2013) ; projet de loi de financement de la Sécurité sociale sur la « famille » - Assemblée nationale (25 septembre 2013), Projet de loi ESS - Sénat (1^{er} octobre 2013).

Formations à la connaissance du secteur social et médico-social : 4 journées.

Productions : 310 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uniopss.

Le développement de synergies avec le réseau des Uriopss

Aller à la rencontre des expertises et des acteurs sur les territoires, par l'intermédiaire du réseau constitué des Uriopss, est un atout pour la construction de l'expertise nationale. Au-delà des échanges réguliers dans les commissions et des temps informels, plusieurs rencontres sont à signaler :

- une rencontre avec l'équipe technique de l'Uriopss PACAC ;
- une participation à la Journée de rentrée sociale de l'Uriopss Lorraine ;
- une participation à la Journée de rentrée sociale de l'Uriopss Alsace.

L'Uriopss s'est félicitée de ce travail de concertation et reste attentive à cette évolution qui pourrait concerner à moyen terme d'autres structures du service associatif habilité.

Reprise des audiences à la Cour nationale de la tarification sanitaire et sociale (CNTSS)

Cette juridiction administrative qui statue en appel sur les décisions rendues par les tribunaux interrégionaux de la tarification sanitaire et sociale, ne fonctionnait plus depuis le 8 avril 2011. L'action de l'Uriopss a favorisé la nomination de nouveaux échevins permettant d'assurer le fonctionnement de la Cour. Une nouvelle audience a pu se tenir (enfin) en décembre 2013.

Un suivi accru du pilotage de la qualité et de la performance des acteurs du secteur

L'Uriopss a assuré en 2013 la vice-présidence de l'ANESM (Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux). Cette responsabilité matérialise la volonté du mouvement d'inscrire la qualité comme un processus essentiel de la conduite des associations, et de reconnaître l'implication des acteurs associatifs dans la co-construction des référentiels édités. Le pôle a par ailleurs travaillé sur la question de l'évaluation en participant au groupe inter-Uriopss Evaluation. L'Uriopss a aussi été concertée dans le cadre de la circulaire sur l'évaluation, parue le 31 décembre 2013.

Le pôle participe également activement aux travaux des projets médico-sociaux de l'ANAP (Agence nationale d'appui à la performance) et assure le mandat d'administrateur. A ce titre, de nombreux échanges ont lieu entre l'Agence et l'Uriopss. En 2013, le pôle a été notamment mobilisé sur la publication des enjeux et perspectives du secteur médico-social ainsi que sur la fin de l'expérimentation sur les tableaux de bord. Il a en outre participé aux Universités d'été de la performance, sur le thème des indicateurs.

La diffusion et le partage d'expertise en gestion-tarifification

La Commission Gestion s'est réunie à huit reprises pour travailler conjointement les problématiques liées à la tarification et à la gestion financière ; 4 demi-journées ont mobilisé les adhérents nationaux, et une demi-journée a été partagée avec la Commission Handicap. La commission a accueilli pour une demi-journée la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour aborder la question du logiciel HAPI.

Une capitalisation dynamique du réseau sur les coopérations

Le groupe Coopération réunit les conseillers techniques des Uriopss en charge des accompagnements. Il a poursuivi son travail de capitalisation pour accompagner les associations dans leurs projets de mutualisation.

Sa réflexion lui permet de comprendre la complexité des mouvements en jeu, afin d'adapter au mieux les accompagnements proposés par le réseau Uniopss-Uriopss. Les enjeux tant des parcours que des coopérations territoriales ont structuré les travaux de l'année 2013.

L'animation de formations

Le pôle a assuré deux sessions de deux journées à l'attention des agents de la Caisse d'Épargne. Ces rencontres ont été l'occasion pour les banquiers en charge de l'accompagnement des établissements du secteur de mieux en comprendre les spécificités, les évolutions et les enjeux en termes de besoins de financement.

Une demi-journée d'information sur les évolutions du secteur social et médico-social a été dispensée aux agents du Crédit coopératif, afin de partager une analyse des mouvements en cours.

L'enrichissement du guide de gestion budgétaire

Outil de référence porté par les experts régionaux du réseau Uniopss-Uriopss, cet outil récent a trouvé un rythme de croisière. Il permet d'accéder à une synthèse de la législation en matière de tarification des Établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Des notes techniques ont été produites (systèmes d'information, taxe d'habitation, virement SEPA), ainsi que des actualités (22 en 2013) afin de faciliter l'appropriation des informations par les gestionnaires. ■

Alors que le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement pourrait être porteur d'évolution dans les modalités de tarification du secteur, l'Uriopss reste vigilante afin d'assurer les moyens nécessaires aux établissements et services associatifs pour pouvoir conduire leurs missions à bien.

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION

L'Uniopss s'implique dans la mise en œuvre du plan interministériel

D'après les dernières statistiques publiques, 8,6 millions de personnes vivaient en France en 2010 sous le seuil de pauvreté (964 € mensuels), alors qu'elles étaient 8,2 millions en 2009.

Le nombre de personnes pauvres a donc augmenté de 400 000 en un an ! La pauvreté touche ainsi désormais 14,1 % de la population, atteignant son plus haut niveau depuis 1997.

Face à ce problème majeur de notre société, sur la proposition du collectif ALERTE animé par l'Uniopss, le gouvernement a réuni en 2012 une Conférence nationale afin de déboucher sur un plan pluriannuel interministériel de lutte contre la pauvreté.

Une participation forte à la mise en œuvre du plan

A l'occasion du Comité interministériel de lutte contre l'exclusion (CILE) du 21 janvier 2013, le Premier ministre a présenté le détail du plan pluriannuel interministériel, que le Chef de l'Etat a commenté lors du Congrès de l'Uniopss.

ALERTE a salué le très important changement de discours politique sur les pauvres, qui n'assimile plus assistance et assistanat. Le collectif s'est félicité aussi de la véritable inter-ministériarité de ce plan (vingt ministres concernés) et de nombreuses avancées (61 mesures). Il a toutefois regretté un manque de mesures structurelles de long terme et une ampleur trop limitée, compte tenu de la gravité de la situation. Par ailleurs, le collectif a regretté l'absence de programmation financière des mesures.

Tout au long de l'année 2013, l'Uniopss a veillé à la bonne mise en œuvre du plan. Elle a en particulier participé aux travaux de la Commission Sirugue, qui a préconisé la fusion du RSA activité et de la prime pour l'emploi (PPE) afin d'améliorer l'accès aux droits. Malheureusement, le gouvernement a reporté cette réforme à 2014 sans doute parce que l'amélioration du taux de recours aux prestations coûte cher.

L'Uniopss a également veillé au bon fonctionnement expérimental du huitième collège (composé de 8 représentants des personnes en situation de pauvreté ou de précarité) du Conseil national des politiques de lutte contre l'exclusion (CNLE), qu'elle a largement contribué à créer. Cette expérience réussie a débouché sur une institutionnalisation de ce collège par un décret du 17 décembre 2013.

Enfin, fin décembre, le collectif ALERTE animé par l'Uniopss a remis à François Chérèque (IGAS), chargé du suivi du plan interministériel, le bilan dressé par les associations de solidarité. Les trente-huit associations nationales d'ALERTE ont signé ce bilan, qui indiquait que le plan était globalement respecté, sauf en matière de logement, notamment, où des retards importants ont été pris.

Emploi : les demandes portées par l'Uniopss se retrouvent globalement dans la réforme de l'Insertion par l'Activité Economique

Dans une note transmise en juin 2013 à Christiane Demontès, Présidente du CNIAE (Conseil national de l'insertion par l'activité économique), l'Uniopss avait plaidé pour que la nouvelle aide au poste prévue dans le cadre de la réforme, touchée par les structures, soit indexée sur le Smic. Le but était que les structures cessent tous les ans de perdre de l'argent de manière cumulée, ce qui pouvait les conduire à sélectionner les publics. L'Uniopss a été entendue avec ses partenaires associatifs, puisque c'est bien l'option qui a été retenue dans les arbitrages du Premier ministre, option qui s'appliquera à compter de janvier 2015. Il s'agit d'une avancée importante en termes de sécurisation financière.

L'Uniopss avait mis en avant dans sa note la nécessité de sécuriser également les structures en leur donnant des perspectives financières de moyen terme. C'est bien ce qui a été obtenu à travers l'instauration annoncée de conventions pluriannuelles pour les structures.

Une réforme qui valorise davantage l'accueil des publics les plus éloignés de l'emploi, comme le préconisait l'Uniopss

L'Uniopss avait plaidé avec ses partenaires associatifs, dans sa note de juin 2013 et tout au long des réunions de l'automne 2013, pour que les structures accueillant les personnes les plus éloignées de l'emploi soient reconnues financièrement et incitées à continuer à le faire. Dans la réforme de l'Insertion par l'Activité Economique, la part modulable de l'aide au poste accordée à la structure du fait du public qu'elle accueille sera en effet importante, puisqu'elle comptera pour 35 % de cette part, soit plus que les résultats obtenus en termes d'insertion (25 %) par la structure et quasiment autant que les efforts menés par la structure pour l'insertion des personnes (40 %). Cette

solution équilibrée permettra de lutter contre la sélection des publics à l'entrée des structures et s'inscrit dans la ligne des positions portées par l'Uniopss.

Logement et Hébergement : des orientations conformes aux préconisations de l'Uniopss

Un encadrement des loyers confirmé dans la loi ALUR : une tendance attendue de longue date par l'Uniopss

L'Uniopss a soutenu l'orientation prise dans le cadre d'un décret de juillet 2013 visant à encadrer les loyers, et a réitéré ce soutien dans le cadre de l'examen du projet de loi ALUR, notamment via son intervention en ce sens à la conférence de presse de l'Uniopss de fin septembre 2013.

Une domiciliation améliorée dans la loi ALUR suite aux demandes portées par l'Uniopss et ses partenaires

L'Uniopss a demandé tout au long de l'examen du projet de loi ALUR, et tout particulièrement via ses amendements portés en première lecture du projet de loi le 5 septembre 2013, avec un collectif d'associations spécialisées sur la question de la domiciliation, l'égalité des droits entre les personnes en situation irrégulière et régulière, sans domicile. Cette demande a été entendue pour partie puisque le projet de loi a été modifié dans le sens d'une reconnaissance de l'égalité des droits, au moins civils.

Un changement de discours allant vers la fin de la gestion saisonnière de l'hébergement pour la première fois dans l'instruction du 21 novembre 2013

L'Uniopss était favorable à la fin de la gestion saisonnière de l'hébergement, comme explicité à de nombreuses reprises dans ses positionnements et dans ses observations sur le projet de loi de finances pour 2014. L'Uniopss salue donc le changement opéré en ce sens dans l'instruction du 21 novembre 2013. Elle restera néanmoins vigilante à ce que les moyens financiers soient à hauteur de ces annonces. ■

Une décentralisation d'ALERTE-Partenaires sociaux en Pays de Loire

L'Uniopss Pays-de-la-Loire a organisé, en lien avec le groupe national ALERTE-Partenaires sociaux animé par l'Uniopss, une demi-journée de rencontre à Nantes entre associations locales de lutte contre la pauvreté et partenaires sociaux locaux, patronaux et salariés. Cette rencontre du 11 avril 2013 a réuni 60 personnes qui ont convenu de poursuivre un travail d'échange sur les questions d'accès à l'emploi des personnes en difficulté.

L'année 2014 commencera par un bilan gouvernemental de la première année de mise en œuvre du plan interministériel. L'Uniopss communiquera au gouvernement, aux administrations, aux associations et aux médias le bilan que dressent les associations de lutte contre la pauvreté et leurs demandes pour la suite.

Elle sera marquée également par la préparation d'une nouvelle Conférence nationale de lutte contre la pauvreté qui se tiendra début 2015 et qui mobilisera le Collectif ALERTE.

L'année 2014 sera aussi celle de la mise en œuvre effective de la réforme de l'insertion par l'activité économique, avec le basculement des structures vers un type de contrat nouveau pour elles, le contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), évolution à laquelle l'Uniopss sera attentive. L'année 2014 sera enfin caractérisée par la mise en œuvre de la loi ALUR, avec l'instauration des observatoires des loyers et avec des travaux pour définir plus précisément les contours et les modalités de la Garantie Universelle des Loyers. Autant de réflexions dans lesquelles l'Uniopss s'inscrira.

CHIFFRES-CLÉS 2013

Animation de réunions :

6 réunions de la Commission Lutte contre la pauvreté (19 participants en moyenne), 5 réunions du groupe de travail Prévention-Hébergement-Logement (13 participants en moyenne), 5 réunions du groupe de travail ALERTE-Partenaires sociaux (14 participants en moyenne),

4 réunions du Groupe Réseau Insertion dont une conférence téléphonique (12 participants en moyenne).

Représentation : 9 réunions au Conseil national des politiques de lutte contre l'exclusion (CNLE), 5 réunions au Conseil national de l'habitat (CNH), 4 réunions du Comité de suivi DALO, 6 réunions de concertation sur la réforme

de l'attribution des logements locatifs sociaux, 3 réunions du Conseil social HLM, 4 réunions au Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNIAE), 4 réunions sur la réforme de financement IAE, 4 réunions EAPN France, 4 réunions EAPN Europe, 2 réunions sur l'Etude Nationale des Coûts pilotées par la DGCS, 11 réunions du Collectif des associations unies.

Productions : 498 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uniopss, 11 publications dans Union Sociale, le magazine du réseau Uniopss-Uniopss.

Auditions : 5 auditions parlementaires (3 à l'Assemblée nationale et 2 au Sénat).

ENFANCE FAMILLE JEUNESSE

Redonner une place aux jeunes et aux associations !

Depuis 2008, la pauvreté ne cesse d'augmenter en France et cette situation impacte le plus fortement les enfants : un enfant sur cinq est en situation de pauvreté et une personne pauvre sur trois est un enfant. Dans ce contexte socio-économique fortement détérioré, et face à ces chiffres alarmants, il est urgent d'agir ! L'Uniojss se mobilise pour qu'une place plus grande soit faite aux jeunes, pour un changement de regard sur les familles les plus vulnérables et pour la revalorisation du rôle des acteurs de l'ESS.

Contribuer à une meilleure prise en compte et à un changement de regard sur les familles les plus vulnérables

Membre du Haut Conseil de la Famille depuis 2013, l'Uniojss a contribué aux réflexions de cette instance sur le thème essentiel des aides aux familles. S'il n'a pas retenu la proposition majeure du rapport tendant à moduler les allocations familiales en fonction du revenu des familles, le gouvernement a néanmoins adopté une mesure phare : l'abaissement du plafond du quotient familial. Par ailleurs, pour les familles les plus pauvres, le montant du complément familial sera majoré de 50 %. Enfin, comme préconisé par le rapport Fragonard, les parents élevant seuls leurs enfants bénéficieront d'une revalorisation de 25 % de l'allocation de soutien familial. Ces deux mesures prendront effet à horizon 2018 avec une première revalorisation en avril 2014.

L'Uniojss participe par ailleurs à l'élaboration de l'avis du Haut Conseil de la Famille sur les thèmes :

- Le reprofilage des aides à l'accueil des jeunes enfants
- Les taux d'effort abusifs en matière de logement
- L'articulation et la mise en cohérence des aides en cas de ruptures et de recompositions familiales.

Remettre l'intérêt supérieur de l'enfant au centre des politiques de protection de la jeunesse

Pour le respect de l'intérêt supérieur des enfants isolés étrangers

Le ministère de la Justice a annoncé la mise en œuvre le 1^{er} juin 2013 d'un dispositif pour les Mineurs Isolés Etrangers (MIE), visant à répartir nationalement les MIE entre les départements, afin de désengorger les conseils généraux les plus concernés par l'afflux de ces jeunes.

Tout en se félicitant du fait que l'Etat prenne acte de sa responsabilité quant à la prise en charge de ces mineurs, l'Uniojss a exprimé son

souhait que l'intérêt supérieur de ces enfants soit respecté conformément à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ratifiée par la France.

Plusieurs groupes de travail ont été réunis afin d'échanger sur ces premiers mois de mise en œuvre du protocole et de faire entendre la voix des associations et des jeunes.

Repenser la cohérence de la protection de l'enfance

L'Uniojss a été conviée à participer à l'évaluation de la politique de protection de l'enfance dans le cadre de la Modernisation de l'Action Publique. Pilotée par les ministères de la Justice et de la Famille, coordonnée par la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) et la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), cette évaluation a pour objectif d'améliorer la gouvernance nationale et locale du dispositif de protection de l'enfance ainsi que la qualité de la réponse collective apportée aux besoins et aux demandes des enfants et de leurs familles.

Protection judiciaire de la jeunesse : le temps du diagnostic

Le collectif interfédéral justice (CNAPE, Citoyens et Justice, FN3S et Uniojss) a rencontré le 21 octobre, Catherine Sultan, Directrice de la PJJ, ainsi que son équipe pour un échange sur les grandes orientations, la méthodologie de travail et les modalités d'association des fédérations dans la réalisation du prochain plan stratégique de la DPJJ.

Les fédérations se sont ainsi investies sur les deux grands chantiers présentés par la directrice :

- La réforme de la justice pénale des mineurs.

Dans cette perspective, la DPJJ a fait appel à l'Uniojss pour proposer deux représentants du Secteur Associatif Habilité (SAH) pour participer à des groupes de travail qui se sont tenus à la fin de l'année 2013.

- La réalisation d'un diagnostic interne pour la rédaction d'une note d'orientation.

CHIFFRES-CLÉS 2013

Animation de réunions :

4 réunions de la Commission Protection de l'enfance et de la jeunesse (19 participants en moyenne) ; 4 réunions de la Commission petite enfance (15 participants en moyenne) ;

5 réunions interfédérales Justice des mineurs ; 6 groupes de travail sur ces champs.

Représentation : 8 réunions au Haut Conseil de la Famille ; 2 réunions du Comité d'entente Enfance du Défenseur des Droits ; 3 réunions à la Commission

Enfance en France de l'Unicef ; 3 réunions du Comité partenarial Petite Enfance de la CNAF ; 4 réunions du collectif interfédéral justice des mineurs à la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ; 4 réunions au CNOSS (Comité national de l'organisation

sanitaire et sociale).

Auditions : 5 auditions par l'Assemblée Nationale, le Sénat et la Cour des Comptes.

Productions : 441 fiches produites sur les sites du réseau Uniojss-Uniojss.

L'Uniopss a été auditionnée le 21 octobre par le Sénateur Jean-Pierre Michel, qui s'est vu confié la mission d'établir le bilan de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) sur la protection judiciaire de la jeunesse. Son rapport a été rendu le 18 décembre 2013.

Par ailleurs, l'Uniopss a relayé les cahiers de diagnostic partagé visant à associer l'ensemble des acteurs partenaires de la DPJJ à cet état des lieux.

Réaffirmer le rôle et la place des acteurs de l'ESS de la Petite Enfance

La Convention d'Objectifs et de Gestion CNAF-Etat 2013-2017: un nouveau souffle pour les acteurs de l'ESS de la Petite Enfance ?

Très attendue, la COG entre la CNAF et l'Etat a été signée en juillet 2013. En effet, ce n'est qu'après de longues négociations, portant notamment sur les moyens humains alloués aux Caisses, que la CNAF et l'Etat ont abouti à un accord qui pour la première fois s'étale sur 5 ans (3 ans pour les COG précédentes).

Les grandes ambitions portées par ce texte sur l'accueil de la petite enfance et le soutien à la parentalité, ont été présentées aux membres de la Commission Petite enfance de l'Uniopss le 4 octobre 2013 par Laurent Ortalda, Responsable du pôle « Petite enfance » à la CNAF. Ce fut l'occasion aussi de questionner cette volonté politique au regard du manque de moyens des acteurs de la petite enfance...

Vers une nouvelle gouvernance de la petite enfance et du soutien à la parentalité : quelle place pour les associations et les familles ?

L'Uniopss a participé à l'ensemble des comités de pilotage de l'évaluation de politique publique « Gouvernance de la petite enfance et du soutien à la parentalité », présidés par Dominique Bertinotti, ministre déléguée en charge de la Famille. L'Union a pris position en faveur d'une plus grande équité territoriale et sociale mais aussi d'une gouvernance plus cohérente entre les différents échelons territoriaux, entre les politiques publiques et incluant l'ensemble des parties prenantes, y compris les familles les plus vulnérables.

Remettre la qualité de l'accueil au centre du prochain décret encadrant les EAJE

L'Uniopss a porté la parole des acteurs du secteur de la petite enfance dans le cadre de la concertation pour la promulgation d'un nouveau décret encadrant les Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE). L'Union s'est prononcée pour l'introduction de la notion d'intérêt général dans le premier article du futur décret. ■

Alors que François Hollande a annoncé en 2014 la mise en place d'un « gouvernement de combat », l'Uniopss souhaite que ces changements s'accompagnent d'un nouveau souffle pour les politiques en faveur de la jeunesse et des familles vulnérables. Pour cela, la mise en place d'une gouvernance cohérente des politiques de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte, aux niveaux national et local, est une étape essentielle.

Le site internet Accueil petite enfance : promouvoir les spécificités du secteur non-lucratif



Créé en juillet 2010 à l'initiative des adhérents de l'Uniopss, ce site a pour vocation de :

- Faire connaître et valoriser le nombre, la diversité et le caractère « sur mesure » des actions d'accueil et d'éveil des jeunes enfants (moins de 3-4 ans), et d'accompagnement de leurs parents, qui sont conçues et mises en œuvre par les associations ;
- Rendre visibles l'engagement et le savoir-faire particulier des associations ;
- Inciter les porteurs de projets, au sein des collectivités locales et des entreprises, à confier ces projets aux associations afin que les valeurs que ces dernières défendent, y soient prépondérantes : égalité d'accès de toutes les familles, implication des parents, respect de la diversité des modes éducatifs, prise en compte des besoins spécifiques (enfant en situation de handicap, parents ayant des horaires de travail très décalés...), mixité sociale et culturelle.

Découvrez de nombreux projets innovants et faites connaître les initiatives de votre fédération sur www.accueil-petite-enfance.fr

Rendre plus visibles les dispositifs de soutien à la parentalité : l'action de l'Uniopss Centre pour la promotion des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) sur le territoire¹

Les LAEP de la région Centre, quelle que soit leur forme juridique (associatif, municipal ou départemental), lors de rencontres régulières au sein de l'Uniopss Centre, font un constat : ils sont souvent méconnus des familles ainsi que des différents professionnels.

Ainsi, en 2011, ils ont souhaité élaborer une plaquette régionale d'information des LAEP avec le soutien des CAF et des conseils généraux de la région Centre. Cette plaquette, qui a été conçue et finalisée entre 2012 et avril 2013, est le fruit d'un large travail partenarial et d'un consensus entre les différents acteurs précités.

L'objectif de cette plaquette est double :

- Promouvoir les spécificités des LAEP par rapport aux autres modes d'accueils collectifs et présenter l'offre faite aux parents dans l'accompagnement de leurs enfants ;
- Diffuser le plus largement cette plaquette aux familles ainsi qu'aux différents acteurs de la petite enfance.

Le soutien financier des CAF et des conseils généraux de la région Centre a ainsi permis l'édition de 30 000 exemplaires à destination des partenaires et des LAEP.

1- www.uriopss-centre.asso.fr/section/cent_rg_cont_publ_sact.html

PERSONNES ÂGÉES

Enfin une loi Autonomie en perspective

Tout en saluant la perspective d'une loi qu'elle appelait de ses vœux depuis plusieurs années, l'Uniopss a regretté que le gouvernement n'ait pas retenu sa proposition de travailler sur un projet de loi cadre pour l'autonomie s'adressant non seulement aux personnes âgées mais aussi aux personnes en situation de handicap.

L'année 2013 a par ailleurs été marquée par la préparation des suites des deux plans qui ont fortement structuré les politiques gérontologiques ces 6 dernières années : le Plan Solidarité Grand Age (PSGA) et le plan Alzheimer. S'il est maintenant acquis que le plan Alzheimer sera prolongé dans le cadre d'un élargissement aux autres pathologies neurodégénératives, il n'est pas moins sûr que des amodiations seront apportées aux quelque 44 mesures du plan désormais achevé selon des modalités qui seront très largement inspirées des conclusions du rapport d'évaluation du plan de Joël Ankri remis au mois de juin à Michèle Delaunay. S'agissant du Plan Solidarité Grand Age, le sort des mesures non encore mises en œuvre à hauteur des objectifs programmés (essentiellement la création de places d'accueil temporaire et de SSIAD et l'amélioration des ratios de personnels en EHPAD) devrait se sceller dans le cadre de la loi.

Signalons enfin l'implication de l'Uniopss dans le plan national MONALISA visant à lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Implication de l'Uniopss dans la concertation autour du projet de loi Adaptation de la société au vieillissement

Fort de l'engagement du président de la République à la tribune de son Congrès, l'Uniopss a poursuivi sa demande de mise en perspective d'un droit universel à l'autonomie auprès de Michèle Delaunay, ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie.

Michèle Delaunay, maître d'œuvre du projet de loi, a très vite lancé les concertations avec l'ensemble des organisations impliquées dans le secteur du domicile et de l'hébergement. Elle s'est par ailleurs attachée à recevoir rapidement les conclusions des trois rapports qu'elle avait commandités afin de préparer les mesures de la future loi qu'elle présente souvent comme l'expression d'un triple A. (Anticipation et prévention de la perte d'autonomie, Adaptation de la société au vieillissement, Accompagnement). En septembre, le Premier ministre a confirmé qu'une loi serait débattue au Parlement fin 2014 pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2015. La concertation officielle autour de l'élaboration du projet de loi a été lancée officiellement pour une période de deux mois le 29 novembre. L'Uniopss s'est activement impliquée dans ces rencontres. De cette concertation, il ressort que la loi Adaptation de la société au vieillissement ne concernerait, dans un premier temps, que le secteur du domicile et des lieux de vie collectifs, et qu'une seconde loi traiterait l'année suivante les EHPAD et les

questions de financement des prestations. Le financement du premier train de mesures s'inscrira dans une enveloppe correspondant au produit de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA), soit 645 M€.

L'Uniopss, aux côtés des services d'aide à domicile

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile sont confrontés à une crise économique importante. En effet, les Conseils généraux qui financent l'APA (Allocation pour l'Autonomie) ne parviennent plus à accompagner l'évolution des coûts et des charges auxquels sont confrontés les services, contraints de répondre aux injonctions « paradoxales » des pouvoirs publics demandant toujours plus la qualité, de professionnalisation et de qualification. Le fonds d'aide à la restructuration des services d'aide à domicile mis en œuvre à la demande des fédérations, en dépit d'une sensible révision de l'enveloppe régionale en 2013, n'est pas parvenu à éponger toutes les demandes de soutien déposées par des services qui dans de nombreux cas ont épuisé toute leur trésorerie et leurs fonds propres. L'Uniopss a milité au sein du Conseil de la CNSA pour obtenir une troisième tranche de crédits pour le fonds d'aide à la restructuration des services sur le produit de la CASA 2014 qui se trouve disponible du fait du report de la mise en œuvre de la loi autonomie en 2015.

Le collectif national de l'aide à domicile, dont l'Uniopss fait partie, a obtenu la mise en place en juillet dernier d'un comité de suivi des

CHIFFRES-CLÉS 2013

Animation de réunions :

4 réunions de la commission nationale Uniopss des établissements et services pour personnes âgées - CNUJSPA - (20 personnes en moyenne).

Représentations : CNSA (5 réunions de Conseil et 9 commissions) ; GR31 (5 réunions) ; Collectif SSIAD (2 réunions) ;

Collectif SAD (11 réunions) ; CNOSS section sociale (9 réunions) ; Comité national d'entente Semaine Bleue (4 réunions) ; CLEIRPPA (5 réunions) ; Plan maladies neurodégénératives (1 réunion) ; Comité Avancée en Age (2 réunions) ; Comité national pour la bienveillance des PA et PH - CNBD (3 réunions) ; Comité de pilotage national sur le parcours des soins des PA - PAERPA (2 réunions) ;

Comité de pilotage de l'enquête de coûts EHPAD (2 réunions) ; Amélioration de la prise en charge médicamenteuse en EHPAD (4 réunions) ; MONALISA (4 réunions).

Auditions : 8 auditions parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Productions : 10 publications dans Union Sociale, le magazine du

réseau Uniopss-Uniops ; 460 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uniops.

Interventions : Participation à 6 journées régionales Uniops (Bretagne, Centre, Lorraine, PACAC, Picardie, Rhône-Alpes) ; 3 interventions dans des colloques ou journées nationales, 2 interventions dans des formations Universitaires (Master 2) - AGIS Marseille et Paris-Dauphine.

expérimentations initiées par la loi de finances pour 2012. Le collectif a par ailleurs décidé d'engager un partenariat avec le CLERSE de l'Université de Lille 1 afin de réaliser une étude sur le reste à charge des bénéficiaires de l'APA.

Médicalisation des EHPAD

L'Uniopss a participé à la négociation des nouvelles modalités d'évaluation AGGIR et PATHOS de la Mission Verger, directeur adjoint du CHU de Limoges, sur le circuit du médicament. Le décret a été publié en janvier 2013.

Conformément aux demandes de l'Uniopss et aux conclusions du rapport de Michel Thierry (IGAS), Michèle Delaunay a décidé d'interrompre fin 2012 l'expérimentation de la réintégration des médicaments dans les dotations soins et d'abandonner l'idée de réintégrer les médicaments dans les dotations soins. Néanmoins, afin de capitaliser les acquis des bonnes pratiques de coopération entre les pharmaciens d'officine et les EHPAD développées dans le cadre de cette expérimentation, la Ministre a confié à Philippe Verger une mission exploratoire et prospective sur la « politique du médicament en EHPAD ». Un comité de pilotage inter-administrations, un comité de suivi (auquel a participé l'Uniopss) ont été installés. Par ailleurs, cinq groupes de travail se sont réunis tout au long de l'été. Le rapport attendu par la ministre pour la fin de l'année n'a été remis qu'en début d'année 2014.

Poursuite de la mise en œuvre des mesures médico-sociales du plan Alzheimer (ESAD, PASA, Plateforme de répit, MAIA)

Le comité de suivi du Plan Alzheimer, auquel l'Uniopss participe activement, s'est réuni pour examiner les conclusions du rapport d'évaluation supervisé par le professeur Joël Ankri. En fin d'année, un nouveau comité de suivi élargi a été installé afin de jeter les bases de ce que devrait être le futur plan maladies neurodégénératives. D'ores et déjà, la question de l'adaptation des dispositifs médico-sociaux du précédent plan aux besoins et à la situation des personnes atteintes d'autres pathologies neuro dégénératives, telles que le Parkinson, est posée.

Tarifification des SSIAD : le Collectif animé par l'Uniopss reste mobilisé !

Cette réforme, aujourd'hui officiellement suspendue, a toutefois mobilisé le Collectif national SSIAD (Services de soins infirmiers à domicile) animé par l'Uniopss. Une simulation du modèle effectué en 2011 avait permis d'estimer à 33 % la part de SSIAD qui allait perdre des moyens. Le Collectif avait donc demandé qu'une nouvelle simulation soit faite en modifiant quelque peu les indicateurs utilisés. Une enquête de recueil de données (activités, clientèle) a donc été réalisée fin 2012 par tous les SSIAD (la synthèse n'a pas été encore communiquée). Parallèlement, le collectif s'est investi dans la formalisation du cahier des charges des SSIAD (groupe de travail DGCS). Au final, cet outil essentiel à la détermination des coûts auxquels sont exposés

les services, ne sera pas publié sous forme d'arrêté ministériel mais devrait prendre la forme d'un recueil de normes et de recommandations de bonnes pratiques diffusé directement par la DGCS aux Agences régionales de santé. Le collectif s'est également mobilisé pour obtenir de la DGCS des éclaircissements sur les modalités d'application des majorations de certains actes infirmiers, en particulier de la Majoration Actes Infirmiers (MCI). Une circulaire a été diffusée à ce sujet en février 2013. ■

Actions conduites en lien avec les Uriopss

• Promotion de lieux de vie collectifs en partenariat avec la CNAV

Le partenariat développé entre la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et l'Uniopss pour la promotion des lieux de vie collectifs s'est prolongé en 2013. Il s'agit pour l'Uniopss d'assurer une animation de son réseau autour des deux objectifs du programme que sont l'amélioration de la qualité de vie sociale dans les EHPA et la promotion des lieux de vie collectifs. Les Uriopss, quant à elle, sont chargées de repérer ou de faire émerger des projets soit de rénovation de foyer-logements ou autre EHPA, soit de création d'habitats collectifs pour personnes âgées en capacité de mener une vie autonome de type Béguinage. Cette année, ce sont quelque 9 projets qui ont été accompagnés par 5 Uriopss (Languedoc-Roussillon, Bretagne, Champagne-Ardenne, Rhône-Alpes, Basse-Normandie).

• Poursuite du programme d'amélioration de la qualité de vie en Ehpa en partenariat avec la Fondation JM. Bruneau

Cinq Uriopss sont missionnées pour repérer, chacune, deux projets d'amélioration de la qualité de vie et de services en EHPAD parmi leurs adhérents. Compte tenu du succès croissant, il a été convenu de sélectionner pour 2014 une sixième région afin de retenir deux projets supplémentaires.

En 2014, l'Uniopss s'impliquera plus particulièrement dans la concertation avec le ministère et le débat parlementaire autour du projet de loi Adaptation de la société au vieillissement dont le contenu sera dévoilé en février 2014. Le texte devrait être adopté définitivement par le gouvernement le 9 avril prochain.

Les difficultés économiques du secteur de l'aide à domicile retiendront également toute l'attention de l'Uniopss. Il conviendra notamment de suivre le déploiement des expérimentations tarifaires conduites par les conseils généraux.

Par ailleurs, les expérimentations de parcours de santé PAERPA (Personnes âgées en risque de perte d'autonomie) développées dans 8 régions feront l'objet d'un suivi attentif en tant que dispositif de coordination gérontologique de dernière génération appelé à intégrer les CLIC, MAIA et réseaux de santé existants.

HANDICAP

La politique du handicap à la croisée des chemins

2013 fut une année importante en projets pour la gouvernance du champ du handicap. Première année complète pour l'application de la circulaire du 5 septembre 2012 relative à l'inclusion d'un volet handicap dans chaque projet de loi, première réunion du Comité interministériel du handicap (CIH), année de lancement des Comités de pilotage de modernisation de l'action publique (MAP) concernant directement les éléments du champ du handicap (réforme des financements des établissements et services, de l'allocation adulte handicapé...), l'année 2013 aura été riche en réalisations, avec des perspectives ouvertes d'amélioration de la gouvernance des politiques du handicap.

Cette année fut également marquée par une évolution importante des modes de financements des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) ainsi que par la thématique des parcours, posée comme prioritaire par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

La gouvernance des politiques du handicap en débats

Principale source de tensions entre les organisations représentées par l'Uniopss et les pouvoirs publics, la décentralisation de la politique du handicap a suscité de nombreux débats tout au long de l'année 2013. Les réflexions, portées initialement sur la décentralisation envisagée des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et des Etablissements et services d'aide par le travail (Esat) ont conduit l'Uniopss à proposer une analyse et une doctrine claires sur ces sujets.

Cette année aura permis de confirmer que le champ du handicap ne relève pas simplement d'une logique d'action sociale mais prend son assise sur la juste articulation entre les politiques de santé, d'autonomie et l'ensemble des politiques publiques (emploi, éducation, culture...). C'est à ce titre que l'Uniopss a défendu une conception de la gouvernance ouverte, afin de transformer la politique sectorielle nationale du handicap en une politique d'irrigation interministérielle. Pour autant, l'Uniopss ne néglige pas les problématiques territoriales qui subsistent (inégalités territoriales, absence de coordination des acteurs locaux...), fracturant ainsi les interventions en direction des personnes en situation de handicap et compromettant l'impulsion nationale d'une politique nationale mais décloisonnée. La gouvernance locale, prise en état

entre les politiques départementales et celles des régions, reste l'un des nœuds les plus complexes. En effet, la politique territoriale du handicap peine à trouver sa juste place, prise en état entre les politiques départementales de l'autonomie et les Agences régionales de santé.

L'impulsion d'une politique du handicap adaptée aux besoins des personnes quel que soit leur âge a constitué l'une des priorités de l'Uniopss pour l'année 2013. Ainsi, l'Union est restée particulièrement vigilante et force de propositions, notamment pour favoriser l'accompagnement et l'inclusion sociale des très jeunes enfants, des adolescents engagés dans un processus handicapant d'origine psychique, ainsi que des personnes en situation de handicap avançant en âge.

Les établissements et services en mutation

Vers une transformation globale des modes de financements des ESMS

Le rapport IGAS/IGF d'Agnès Jeannet et de Laurent Vachey a posé en fin d'année 2012 les bases d'une refonte profonde des modèles de tarification des établissements et services du champ du handicap. Partant du constat que la régulation des ESMS pâtit d'une importante carence en matière de système national d'information décrivant l'activité des

CHIFFRES-CLÉS 2013

Animation de réunions :

4 réunions de la Commission Etablissements et services pour personnes handicapées (20 participants en moyenne) et 11 réunions du CNCPH (Organisation Institutionnelle).

Représentation : 11 réunions du CNCPH (Permanente et Plénière) ; 6 réunions du CNOSS section

sociale ; 5 réunions du Conseil de la CNSA et 9 Commissions ; 10 réunions du Comité d'entente ; 3 réunions du Groupe CNS, CNCPH et CNRPA ; 1 réunion du Comité de pilotage national « IMPACT » ; 3 réunions du Comité de pilotage du CIMAP- AAH ; 2 réunions du Comité de pilotage du CIMAP – Tarification handicap ; 6 rencontres avec le cabinet de

Madame Carlotti ; 6 rencontres institutionnelles à la DGCS ; 11 réunions au CNS (3 réunions plénières, 5 réunions du Groupe « Autonomie » et 3 réunion du Groupe « Solidarité en santé »).

Interventions : participation à 7 journées régionales - Uriopss Centre, Languedoc-Roussillon, PACAC, Picardie, Lorraine ; intervention à la journée nationale

de la Fédération Générale des PEP.

Auditions : 8 auditions parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Productions : 8 publications dans Union Sociale, le magazine du réseau Uniopss-Uriopss ; 453 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss.

ESMS et les besoins réels des personnes, ce rapport, aux constats partagés, impulse le processus d'une méthode à long terme de changement progressif des modèles tarifaires. 2013 aura permis à l'Uniopss de s'approprier ces constats et d'en effectuer une analyse comparative avec les autres modèles sectoriels suivis en interne. Les travaux de l'IGAS et de l'IGF repris par le Secrétariat général de Modernisation de l'action publique (SGMap) ont donné lieu à des réunions auxquelles l'Uniopss a été conviée afin de porter la parole du secteur à but non lucratif.

L'année 2013 aura été particulièrement marquante pour les Esat. Les recours successifs en Conseil d'Etat, portés depuis 2009 par les principales organisations représentatives à l'encontre des tarifs plafonds des Esat, auront permis d'obtenir un arrêt le 17 juillet 2013 annulant les tarifs plafonds pour 2012. Pour les tarifs de l'année 2013, un nouveau recours, toujours soutenu par l'Uniopss, a été déposé.

Vers une transformation de l'offre en établissements et services

2013 a été aussi une année marquée par la thématique des parcours. Qu'ils soient de soins, d'accompagnement, relevant de la scolarisation ou de l'insertion professionnelle, le leitmotiv des parcours continue de façonner la structuration de l'offre et sa mutation. L'articulation des actions publiques au profit d'interventions conjuguées en direction des personnes en situation de handicap, a constitué ainsi une source de travail qui questionnera encore en 2014 le champ du handicap.

- Les Itep (Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques) et leur transformation en « dispositif Itep » représente pour l'Uniopss, depuis 2011, un champ particulièrement important. Ces établissements souhaitaient en effet se transformer afin d'apporter aux jeunes accompagnés une fluidité dans les réponses apportées. 2013 restera en ce sens l'année de lancement de l'expérimentation en « dispositif Itep ». Soutenue financièrement par la CNSA, les Agences régionales de santé (ARS) et les partenaires de l'Uniopss, l'Association des Itep de leurs réseaux (AIRE) a bénéficié d'un appui de l'ensemble des institutions publiques et du secteur représentatif des personnes en situation de handicap. L'objectif étant d'éprouver, avec le soutien des acteurs locaux et des Uriopss sur 6 régions, le concept de dispositif. La fin de l'expérimentation, prévue en 2014, devrait tirer des conclusions ayant vocation à modifier la réglementation du secteur médico-social dans une logique de parcours fluide et cohérent face aux besoins et aux attentes des personnes en situation de handicap.

- Les CAMSP (Centre d'action médico-sociale précoce) et la prise en charge de leur frais de transports ont fait l'objet de demandes récurrentes tout au long de l'année. A l'occasion des débats parlementaires sur la loi de financement de la Sécurité sociale de 2013, les ministres Marisol Touraine et Marie-Arlette Carloti ont été à l'écoute de la demande de l'Uniopss et de l'ANECAMSP visant à clarifier la situation de la prise en charge des frais de transports à 100 %, lesquels impactent directe-

L'avancée en âge des personnes en situation de handicap

Les Uriopss Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse ont organisé, en lien avec les travaux animés par l'Uniopss, une journée de rencontre à Arles permettant de croiser les apports et les analyses de pratiques entre les associations représentatives du champ du handicap et celles représentant les personnes âgées en perte d'autonomie.

ment les familles de ces enfants. Mais pour y parvenir, un décret en Conseil d'Etat, en application de l'article 54 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012, reste toujours nécessaire. Maintes fois dénoncée par l'Uniopss, cette absence de réglementation nuit lourdement à l'accès aux soins et à la coordination des parcours de soins et d'accompagnement des très jeunes enfants en situation de handicap. A l'occasion du Comité interministériel du handicap (CIH), le Premier ministre a annoncé la parution imminente de ce décret, lequel, à ce jour, demeure toujours attendu.

- L'avancée en âge des personnes en situation de handicap restera également une problématique forte de cette année 2013. Patrick Gohet, Président de la Commission handicap de l'Uniopss, qui a succédé à Sylvie Mouchard, livre dans son rapport de l'IGAS, le constat d'une absence de préparation de la société au vieillissement des personnes en situation de handicap et de leurs aidants informels. Le groupe de travail constitué sur ce sujet a passé au crible l'ensemble des moyens à mettre en œuvre à court et moyen terme, en précisant les conditions institutionnelles, méthodologiques, économiques, politiques pour ce projet d'une envergure sociétale. ■

Coordination institutionnelle, accessibilité, emploi et insertion professionnelle, les thématiques de travail ne manqueront pas d'animer l'Uniopss en 2014. Les associations représentatives du champ du handicap resteront vigilantes et force de propositions afin que le socle bâti par la loi du 11 février 2005 puisse trouver un achèvement réglementaire et permettre ainsi le développement de l'exercice de la citoyenneté des personnes en situation de handicap. Les budgets alloués à la politique du handicap seront également étudiés avec attention.

SANTÉ

2013 : la santé, un axe politique identifié comme prioritaire

L'année 2013 a été marquée par la préparation de la Stratégie nationale de santé, annoncée par le Premier ministre le 8 février. Celle-ci repose sur trois piliers : la réduction des inégalités de santé, la préparation du système de santé à affronter les défis de l'avenir et la préservation d'un financement solidaire. L'Unioyss a suivi avec beaucoup d'attention le lancement de cet important projet, piloté par Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, projet qui doit aboutir en particulier en 2014 à une loi de santé.

L'Unioyss s'implique dans la préparation de la Stratégie nationale de santé

Pour permettre une élaboration concertée de la Stratégie nationale de santé, différents rapports et études ont été commandés. L'Unioyss y a été systématiquement associée afin de porter auprès des pouvoirs publics en place la voix du secteur non lucratif de solidarité. Le rapport du « Comité des Sages » présidé par Alain Cordier, intitulé « Un projet global pour la stratégie nationale de santé », fixe comme priorité absolue le décloisonnement entre les secteurs sanitaire, médico-social et social. Cette position est également soutenue par l'Unioyss.

Par ailleurs, à l'occasion des 2^e Rencontres nationales des conseils locaux de santé mentale en mars 2013, la ministre des Affaires sociales et de la Santé a confirmé l'attention toute particulière qui sera accordée à la **promotion de la santé mentale**, au sein de la Stratégie nationale de santé. L'Unioyss partage l'analyse de la Ministre selon laquelle « le traitement de la maladie ne peut se limiter à une prise en charge médicale mais [...] doit s'ouvrir à la cité et s'inscrire dans un territoire et mobiliser ainsi toutes les forces qui le composent ». Cette recommandation s'inscrit dans les suites du rapport de la mission parlementaire sur la santé mentale et l'avenir de la psychiatrie, menée par le député Denys Robiliard. Les débats régionaux se sont mis en place jusqu'en février 2014. Leur restitution est programmée pour la mi-avril 2014.

Engagement principal de la politique de santé, **l'annonce de la préparation de la prochaine loi de santé** constitua un temps fort de

l'année 2013. Une nouvelle vision stratégique de la santé devrait être apportée à partir de ce projet permettant d'accompagner les réformes structurelles du système de santé à venir.

L'articulation de la politique nationale de santé avec les territoires est signalée comme un enjeu majeur. Le soutien et le développement de la notion de « parcours » de proximité, à partir du lieu de vie des citoyens-usagers-patients est une nouvelle fois mis en exergue, sous l'angle d'une responsabilité organisationnelle. La fluidité des parcours est bien identifiée aussi comme la voie prioritaire pour la qualité du service rendu aux personnes et pour l'efficacité économique du système de santé.

Conférence nationale de santé : l'Unioyss présente dans les groupes de travail

La Conférence nationale de santé constitue pour l'Unioyss le lieu privilégié pour débattre et faire émerger des thématiques prioritaires. Aussi, l'Union s'est impliquée dans différents groupes de travail : « Prise en compte de la crise économique sur les priorités et la

CHIFFRES-CLÉS 2013

Représentations : une dizaine de réunions dans le cadre de la Conférence nationale de santé ; 4 réunions au Comité national de l'organisation sanitaire et sociale (CNOSS sanitaire).

Auditions : 3 rencontres avec le Cabinet de la Ministre Marisol Touraine.

Productions : 359 fiches produites sur les sites du réseau Unioyss-Unioyss.

politique de santé » ; « Pour une évolution solidaire du système de santé » ; « Faire vivre les principes de la solidarité dans le champ de l'autonomie » ; « Projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement ».

Par ailleurs, l'Uniopss a continué à porter la voix des associations de solidarité, notamment sur la **thématique des droits des usagers**. Cette question fut par ailleurs traitée spécifiquement par Claire Compagnon, consultante et ancienne responsable associative impliquée dans le droit des malades en France, dans le cadre d'une mission commandée par la ministre Marisol Touraine. L'Uniopss a été auditionnée dans le cadre de cette mission et a pu faire valoir, au niveau national, les valeurs portées par l'ensemble du réseau sur la promotion de la démocratie en santé. Cette mission s'inscrivait dans le prolongement des travaux d'Edouard Couty sur le Pacte de confiance pour l'hôpital. Le rapport « Pour l'An II de la démocratie sanitaire » a été remis le 14 février 2014.

Enfin, l'année 2013 fut l'occasion pour l'Uniopss de participer au groupe de travail confié à Bernadette Devictor, présidente de la Conférence nationale de santé. Ce groupe est chargé de définir le nouveau « service public territorial de santé », devenu « service territorial de santé », afin de permettre la prise en compte de celui-ci dans le projet de Loi Santé à venir.

Les budgets de la santé : vers un nouveau modèle

La ministre de la Santé a souhaité en 2013 « engager un acte III de la tarification », et a confié au Comité de réforme de la tarification hospitalière (CORETAH) la mission de lui soumettre des propositions, parmi lesquelles celle d'un modèle de tarification permettant la prise en compte des parcours de santé.

Quatre objectifs ont été fixés :

- un objectif d'appui au service public territorial de santé, afin de mieux réguler l'offre territoriale de soins ;
- un objectif de fluidification des parcours : les tarifs doivent inciter les acteurs à coopérer, tout en intégrant le besoin de propositions

spécifiques pour les personnes atteintes de maladies chroniques ou complexes ;

- un objectif de qualité et de pertinence : il est souhaitable que le CORETAH étudie la possibilité d'une tarification dégressive au-delà d'un certain nombre d'actes afin de lutter contre l'effet inflationniste inhérent à la tarification à l'activité actuelle (T2A). Cette analyse a été confirmée lors du colloque international sur le financement des établissements de santé, qui s'est tenu à Paris le 4 juin 2013 ;
- un objectif de neutralité, de stabilité et de lisibilité.

Parallèlement, des travaux sont engagés par la Direction générale de l'offre de soins au ministère de la Santé. L'objectif politique de ces missions est d'élaborer un ou plusieurs modèles de tarification permettant de dépasser les difficultés, à présent bien connues, liées à la tarification à l'activité (T2A) ou à l'acte. Pour l'Uniopss, ces modèles vont à l'encontre de l'objectif de coordination et de collaboration entre les acteurs, ainsi que de fluidité des parcours. Ils sont inadaptés et induisent des inégalités d'accès, sociales et territoriales.

L'analyse des budgets nationaux a fait l'objet d'une attention toute particulière notamment le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). **L'Uniopss est restée vigilante**, non seulement sur l'évolution des masses budgétaires allouées à la santé mais aussi sur l'évolution organisationnelle de notre système de santé. ■

L'année 2014 sera marquée par la poursuite de la préparation de la loi de santé qui sera présentée au Parlement. L'Uniopss constituera à cet effet un groupe de réflexion avec ses adhérents pour élaborer un positionnement et faire des propositions concrètes. Annoncée pour mi-2014, l'installation du comité interministériel pour la santé devrait par ailleurs apporter une vision transversale de la santé en s'attachant aux déterminants de santé de toutes les politiques publiques (logement, éducation, travail...). Une approche partagée par l'Uniopss.

COMMUNICATION ET INFORMATION

Nouveaux outils et actions au service du réseau

Après une mobilisation forte de l'ensemble de l'équipe autour du 31^e Congrès de l'Uniopss en janvier, l'année 2013 fut marquée par le développement de nouvelles synergies avec le réseau, l'évolution de certains supports et outils ainsi que l'augmentation des productions.

Sur le plan institutionnel, les actions conduites autour du Congrès et la visibilité de l'Uniopss dans les media ont contribué à renforcer la notoriété de l'Union, à la fois expert technique et contributeur à la construction des politiques sociales.

Refonte du rapport d'activité de l'Uniopss

Conçu jusqu'alors comme un document essentiellement statutaire, le rapport d'activité de l'Uniopss a désormais une **vocation institutionnelle de communication et d'image**. L'objectif est notamment de mieux mettre en évidence l'activité transversale et le rôle politique de l'Uniopss auprès de ses différents interlocuteurs (adhérents, pouvoirs publics, partenaires...).

Sur le fond, une partie « Temps forts » permet d'appréhender de manière synthétique les faits marquants de l'année. Ont été également introduits un « avant-propos » du Président, un chapitre sur la gouvernance ainsi que des informations financières.

Accompagnement des temps forts 2013

• **31^e Congrès de l'Uniopss.** Après avoir assuré l'organisation logistique de l'événement, le Service communication a dressé un premier bilan à partir d'un questionnaire envoyé aux participants et aux Uriopss. Voir chapitre « Temps forts 2013 » page 12.

• **Marche Bleue.** Le comité national de la Semaine Bleue, en partenariat avec le Cabinet de Michèle Delaunay, ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, a lancé la première édition de la Marche Bleue. Cet événement avait pour but de réunir les personnes âgées mais aussi les associations sportives et toutes les forces vives

des territoires pour célébrer la contribution des retraités à la vie économique, culturelle et sociale. A travers toute la France, 50 marches se sont déroulées le dimanche 20 octobre, veille de la traditionnelle Semaine Bleue organisée autour du thème : « Vieillir et agir ensemble dans la communauté ». Dans ce cadre, six actions menées localement auprès de personnes âgées ont été primées lors d'un événement organisé le 15 octobre dans les locaux de la CNAV, en présence de la marraine de l'édition 2013, Paulette Guinchard, ancienne secrétaire d'Etat aux personnes âgées et députée du Doubs.

• **Rentrée sociale.** Le document de rentrée sociale (élaboré par l'Uniopss et tiré à 4 400 exemplaires) a été diffusé lors des « journées » organisées par les Uriopss. Dans ce cadre, l'Uniopss a organisé une conférence de presse sur le thème : « Au-delà des réformes engagées et à l'heure des arbitrages... Comment donner aux politiques sociales une vision d'avenir pour répondre aux changements de notre société ? » Cette conférence a été également l'occasion de faire le point sur le projet de Loi ALUR et le renouvellement des rapports entre les pouvoirs publics et les associations

• **Mise en œuvre du Plan de lutte contre la pauvreté.** Plusieurs communications en direction des media ont ponctué l'année 2013 : lettre au Premier ministre pour le Comité interministériel de lutte contre les exclusions, rapport Sirugue sur les dispositifs de soutien aux revenus d'activité modestes, projet de Loi ALUR...

CHIFFRES-CLÉS 2013

Union Sociale : lancement d'une nouvelle formule lors du Congrès. 10 numéros (édités entre 5 000 et 5 500 exemplaires), avec des dossiers sur les parcours, le plan pauvreté, l'action sociale en Martinique et en Guadeloupe, le Congrès de l'Uniopss, la jeunesse, l'avancée en âge, les mineurs isolés étrangers, le bilan de François Hollande en matière d'action sociale... Insertions publicitaires : 34 200 € HT en 2013.

Productions en ligne : 387 abonnements (209 au Guide de l'employeur, 79 au Guide de gestion, 99 abonnements couplés).

Relations presse :

25 communiqués de presse (plan de lutte contre la pauvreté, Mineurs Isolés Etrangers, projet de loi sur la consommation, PLF/PLFSS, parcours des jeunes en ITEP, projet de loi ESS, Stratégie nationale de santé...) - 274 retombées médiatiques (dont 137 dans les media grand public).

Club des partenaires :

13 membres (AGL Informatique, Alfa Informatique, Arès Santé, Caisse d'Épargne, Caisse des dépôts, Chorum, Crédit Coopératif, Crédit Mutuel, Gic, Macif, Société Générale, Sogama, La Banque Postale). Rencontre en 2013

autour de la loi ESS, des entreprises d'insertion (intervention d'Emmaüs Défi), la rentrée sociale.

Ressources documentaires : gestion d'une centaine de titres de revues (papier et électronique), 87 demandes d'information, une veille dans les quotidiens (123 revues de presse).

Sites internet Uniopss-Uriopss : près de 16 000 visiteurs différents chaque mois (moyenne identique à 2012), 4 700 fiches produites (contre 4 500 en 2012), dont 415 fiches de veille nationale et 2 000 fiches de veille régionale.

Animation du réseau :

5 réunions du groupe des documentalistes-webmaster (dont 1 téléphonique); 1 réunion du groupe Communication réseau; 1 réunion du Comité de pilotage Alfa 3a; 9 jours de formations aux sites internet du réseau Uniopss-Uriopss; contribution à l'élaboration d'un plan de communication avec la Commission Insertion de l'Uriopss Haute-Normandie (2 réunions sur place); participation au groupe « gouvernance » du projet stratégique de l'Uriopss Ile-de-France.

- **Décentralisation et projet de Loi ESS.** Un plan de communication a été mis en oeuvre pour faire connaître largement la position de l'Uniopss sur l'Acte III de la décentralisation (tribunes dans le quotidien La Croix et dans la Gazette des Communes, colloque au Sénat, articles et débats dans Union Sociale...). Le Service communication et information a assuré par ailleurs la promotion et l'organisation logistique de la journée d'étude organisée en novembre autour du projet de loi ESS.

Renforcement de la visibilité de l'Uniopss dans les media grand public

- Le **Congrès de l'Uniopss** qui a été marqué par la présence, en clôture, du président de la République, a donné lieu à de nombreuses retombées dans les media grand public. L'Uniopss a également été citée et valorisée à l'occasion de la diffusion, dans le cadre du Congrès, d'un sondage CSA réalisé avec la Macif sur le thème « Les Français et la solidarité » (25 retombées sur les 53 liées au Congrès, dont une interview de Dominique Balmay dans le quotidien « 20 minutes »).
- La **première « Marche Bleue »** a généré également des échos favorables dans les media nationaux (AFP, Libération, La Croix, TF1...), la Semaine Bleue totalisant un total de 48 retombées dans les media grand public (dont 40 dans la presse quotidienne régionale).
- L'Uniopss a par ailleurs poursuivi le développement de sa présence sur les **réseaux sociaux**. En 2013, elle a diffusé 400 tweets, pour relayer ses initiatives, analyses et prises de position. Le compte Twitter, ouvert par l'Uniopss en février 2012 compte aujourd'hui plus de 1 366 « followers » (abonnés), contre 600 fin 2012.

Augmentation des recettes liées aux productions en ligne

Plusieurs campagnes d'abonnements au Guide de l'employeur (www.guide-employeur.fr) et au Guide de gestion budgétaire social et médico-social (www.guide-gestion.fr) ont été conduites en 2013, en utilisant notamment les fichiers d'adhérents transmis par certaines Uriopss.

387 abonnements (annuels) ont été réalisés (dont 99 en « offre couplée »), pour un montant de 100 000 € (contre 68 000 € en 2012).

Mise en œuvre du plan d'actions « Plateforme électronique » et amélioration de la gestion de l'information

Evolution de la plateforme électronique Uniopss-Uriopss

Conformément au plan d'actions pluriannuel validé en 2012, plusieurs chantiers ont été lancés en 2013.

- S'agissant des **courriels**, il a été décidé d'opter pour la solution d'Office 365 qui répond aux besoins exprimés par le réseau, en particulier l'augmentation de l'espace de stockage. Une enquête a été lancée durant l'été 2013 pour préparer la migration des Uriopss. La première migration a été réalisée avec succès fin 2013 à l'Uniopss.
- Les **sites internet** ont quant à eux fait l'objet de correctifs par l'Uniopss. Des formations (administration et rédaction) ont par ailleurs été organisées au sein du réseau.
- Le comité de pilotage Alfa 3a a été relancé en 2013. Chargé de

Lancement d'un groupe Communication réseau

Afin d'améliorer l'efficacité et la cohérence d'ensemble des actions de communication conduites au sein du réseau Uniopss-Uriopss, le principe de la création d'un groupe communication, animé par l'Uniopss, a été validé en réunion des directeurs d'Uriopss le 23 mai 2013. Des référents ont été désignés dans chacune des Uriopss.

La réunion de lancement du groupe s'est tenue le 14 octobre. Ce premier temps d'échange a été l'occasion de présenter une première cartographie des missions et compétences « Communication » au sein du réseau et de préciser les attentes ainsi que le périmètre du groupe, appelé à travailler à la fois sur des aspects stratégiques et opérationnels. L'échange de bonnes pratiques, le partage des compétences et la mutualisation d'outils seront à privilégier lors des réunions du groupe qui se rencontrera physiquement 4 fois par an.

superviser l'évolution du **progiciel Alfa 3a**, il est animé par le responsable des ressources et des processus des systèmes d'information de l'Uniopss. Toutes les Uriopss sont invitées à y participer.

Gestion des ressources et partage de l'information

- Réactivé en 2012, le **groupe des documentalistes-webmasters** des Uriopss animé par la responsable des ressources documentaires de l'Uniopss a été notamment mobilisé sur la préparation du Congrès de Lille (avec la production de 12 dossiers documentaires en lien avec les ateliers du Congrès), la relance de la veille nationale, l'évolution de la plateforme électronique, la mutualisation des abonnements, sans oublier l'échange de pratiques autour de nouveaux outils (enquête en ligne, cartographie dynamique, web 2.0...).

- L'Uniopss a décidé en 2013 de se doter de l'**outil collaboratif** de Microsoft inclus dans la solution « Office 365 ». Cet outil a pour objet de faciliter le travail collectif et le partage d'informations au sein des commissions et des groupes de travail de l'Uniopss. Trois groupes pilotes ont été créés de manière à adapter au mieux l'outil aux besoins des futurs utilisateurs. ■

En 2014, le Service communication poursuivra le développement de synergies avec le réseau des Uriopss, les adhérents nationaux et les partenaires. Il continuera en parallèle à mieux mettre en lumière les actions et prises de positions de l'Uniopss (lancement d'une newsletter début 2014).

S'agissant des outils et des systèmes d'information, la nouvelle solution de courriels sera déployée dans l'ensemble des Uriopss, l'outil collaboratif de l'Uniopss sera opérationnel courant 2014, les chantiers d'amélioration de l'informatique interne à l'Uniopss seront poursuivis et la réflexion autour de la refonte des sites internet et du progiciel Alfa 3a sera lancée.

Plus globalement, le Service communication accompagnera l'élaboration et la mise en œuvre du projet stratégique de l'Uniopss et proposera des axes de communication en lien avec les orientations définies.

RAPPORT FINANCIER

Sylvie Mouchard
Trésorière

Benoit Menard
Directeur général

RÉSULTAT

	2013	2012
Charges	4 146 622 €	3 523 158 €
Produits	3 996 452 €	3 421 717 €
	-150 170 €	-101 439 €

L'année 2013 se conclut pour l'Uniopss par un résultat déficitaire de 150 170 €. Celui-ci succède aux déficits de 101 439 € de l'année 2012 et de 36 341 € de l'année 2011.

Ce résultat, en dépit de l'apport du Congrès, justifie le plan de redressement mis en place dès décembre 2013 et qui permet d'envisager un retour à l'équilibre. Ce congrès qui a eu lieu du 23 au 25 janvier 2013, a généré un excédent de 156 380 € (hors imputation de salaires et charges liés engagés pour l'organisation de ce congrès). Ce résultat a permis de réduire le déficit.

Par rapport aux prévisions, ce résultat accuse une différence par rapport au budget prévisionnel, de 252 000 €, due à une surévaluation des produits de 72 000 € et une sous-estimation des charges de 170 000 €.

CHARGES

Les charges ont globalement augmenté de 623 464 €. Toutefois, il faut distinguer l'augmentation de charges liée aux dépenses structurelles de l'Uniopss (172 431 €) et celle, beaucoup plus importante, liée à l'organisation du Congrès de Lille (451 035 €).

La masse salariale est en légère progression (+ 5 %), alors que les taxes sur les salaires (+ 19 %) et les charges sociales (+ 14 %) augmentent beaucoup plus rapidement.

	2013	2012	
Salaires	1 208 988 €	1 162 874 €	+ 4 %
Cotisations URSSAF	356 921 €	339 394 €	+ 5 %
Taxes / salaires	118 161 €	99 020 €	+ 19 %

La taxe sur les bureaux du 15 rue Albert passe de 2 156 € à 11 275 € (+ 523 %).

Les charges dues à l'organisation du Congrès ont été élevées. On peut distinguer deux types de charges liées au Congrès, celles liées à l'événement propre et celles liées à sa communication.

Les autres charges ont été globalement maîtrisées voire réduites (- 21 % sur les achats, - 12 % sur les services extérieurs (classe 61) à l'exception notable des charges de téléphonie qui ont augmenté de 38 % passant de 24 829 à 34 317 €.

Les charges financières ont baissé (- 23 %) générant une économie de 16 231 € qui a été presque annihilée par des charges exceptionnelles pour un montant de 15 439 €.

Le résultat a été considérablement grevé par une provision à hauteur de 94 203 € liée au risque concernant le versement transport, et un total de provision constituée sur les créances douteuses à hauteur de 117 262 €.

À l'inverse, un solde positif de 26 102 € a amélioré le résultat 2013. En effet, des pertes pour créances irrécouvrables de 60 965 € ont été couvertes par une reprise de provisions antérieurement constituées pour un montant de 87 067 €.

PRODUITS

Les produits 2013 sont de - 72 000 € inférieurs aux prévisions de l'exercice mais néanmoins supérieurs de 82 335 € à ceux de 2012.

Le total des subventions publiques liées aux conventions d'animations a baissé de 8 %.

Les produits liés aux ventes d'ouvrages et de CD ROM ont diminué, ceux de l'insertion publicitaire sont globalement

stables, tandis que les revenus liés aux interventions rémunérées et à la formation ont été divisés par deux.

Le Congrès a gonflé les produits de 607 415 €.

Pratiquement la moitié des financements (hors congrès) vient des dons des partenaires (4,3%), des cotisations des adhérents nationaux (11,5%) et des cotisations des Uriopss (27,9%). En tout, les cotisations et contributions ont augmenté de 80 000 €, réparties entre les adhérents nationaux (15 000 €), les Uriopss (29 000 €), la contribution ALERTE (12 000 €), la cotisation à la plateforme électronique (15 000 €) et la contribution au fonds de développement (5 000 €).

INVESTISSEMENTS

Les immobilisations ont augmenté d'environ 67 000 €. Elles concernent principalement de l'informatique (changement de logiciel, site internet...) pour 32 514 € et des aménagements divers pour 28 484 €.

FONDS PROPRES ET TRÉSORERIE

Les fonds propres sont de 122 769 €, contre 272 940 € fin 2012 et 374 379 € fin 2011. Cette dégradation est la conséquence de deux années déficitaires à hauteur de 101 439 € en 2012 et 150 170 € en 2013. Ces fonds propres intègrent les 500 000 € d'apport avec droit de reprise de la Caisse des Dépôts versés le 30/04/2009. L'échéancier de remboursement a été renégocié en 2013 avec comme nouvelles échéances : 125 000 € en 2019, 125 000 € en 2020 et 250 000 € en 2021.

La réserve de trésorerie est de 181 000 €. Des avances de trésorerie accordées par certaines Uriopss ou certains adhérents nationaux pour un montant total de 350 000 € ont été nécessaires pour faire face aux besoins de fonctionnement en 2013, notamment pendant la période estivale, qui constitue traditionnellement un creux en matière de trésorerie. Elles ont pu être remboursées en fin d'année mais seront à nouveau nécessaires en 2014 pour compenser le versement tardif des financements publics.

PERSPECTIVES RELATIVES À L'EXERCICE 2014

Un plan de redressement a été adopté en décembre 2013. Il n'a pu produire de fruits en 2013 mais la restructuration, décidée, de l'équipe de salariés conduira à réduire les coûts. Une diminution de 140 000 € de la masse salariale et l'apurement des créances douteuses en 2013 permettent d'envisager, en 2014, un excédent de l'ordre de 150 000 €.

Les relations financières entre l'Uniopss et ses adhérents doivent faire l'objet d'une analyse approfondie, notamment pour déterminer un mode de calcul de la cotisation des Uriopss plus pertinent. Une équipe de jeunes chercheurs de l'Ecole Normale Supérieure spécialisés en économie sera mobilisée dans le but de refonder le modèle actuel de cotisations afin de rendre celui-ci plus lisible et plus juste.

Par ailleurs, des outils de suivi mensuel de la situation financière seront mis en place début 2014 et exploités par une commission constituée par des salariés, la trésorière et une personnalité indépendante membre du Comité de la Charte.

CONCLUSIONS

La situation financière semble en voie d'être stabilisée. Toutefois, la situation économique des Uriopss et des adhérents nationaux restant difficile, les finances de l'Uniopss sont, par ricochet, toujours en sursis.

C'est pourquoi la poursuite de la réduction des charges et la recherche de nouveaux financements plus pérennes sont toujours autant nécessaires.

Le rééchelonnement de la dette contractée auprès de la Caisse des Dépôts a permis d'assurer un fonds de roulement stable jusqu'en 2021. Pour le respecter, ce calendrier obligera l'Uniopss à revoir et stabiliser son modèle économique actuel.

Uniopss - Bilan au 31-12-2013

ACTIF	Brut	Amortiss.	2013	2012
<i>Immobilisations incorporelles :</i>	2 361 968	1 002 554	1 359 414	1 472 686
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Logiciels, droits & valeurs similaires	487 338	407 098	80 239	99 779
Autres USUFRUIT	1 874 630	595 456	1 279 175	1 372 906
Immobilisations incorporelles en cours				
<i>Immobilisations corporelles :</i>	1 445 491	754 068	691 423	799 008
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage	991 831	427 854	563 977	603 119
Autres	450 192	326 214	123 978	174 218
Immobilisations corporelles en cours				21 672
Avances et acomptes	3 468		3 468	
<i>Immobilisations financières (1)</i>	93 322		93 322	92 616
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés	79 190		79 190	78 745
Dépôts et cautionnements	14 132		14 132	13 872
Actif immobilisé	3 900 781	1 756 622	2 144 158	2 364 310
<i>Stocks et en-cours :</i>	26 568	22 820	3 748	4 531
Matières premières et autres approvisionnements				
Stocks de brochures	26 568	22 820	3 748	4 531
Autres				
Avances et acomptes / commandes	530		530	31 909
<i>Créances (2) :</i>	941 400	225 607	715 793	786 422
Créances usagers et comptes rattachés	736 731	225 607	511 124	613 858
Autres créances	204 669		204 669	172 564
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités UNIOPSS	259 994		259 994	73 220
Disponibilités legs à reverser	17 200		17 200	
Charges constatées d'avance (2)	35 356		35 356	199 585
Comptes de régularisation				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Actif circulant	1 281 049	248 428	1 032 621	1 095 666
TOTAL ACTIF	5 181 830	2 005 050	3 176 780	3 459 977

(1) Dont à moins d'un an.

(2) Dont à plus d'un an.

PASSIF	2013	2012
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	134 342	134 342
Écarts de réévaluation		
Réserves	339 622	339 622
Report à nouveau (a)	-701 025	-599 586
Résultat de l'exercice (b)	-150 171	-101 439
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
- Apports avec droits de reprise	500 000	500 000
Echéancier de remboursement : 125 000 € en 2019, 125 000 € en 2020 et 250 000 € en 2021.		
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs (a)		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Fonds associatifs	122 769	272 940
Provisions pour risques et charges	199 511	81 032
Provisions	199 511	81 032
- Sur subventions de fonctionnement	7 500	13 500
- Sur autres ressources		
Fonds dédiés	207 011	94 532
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	1 843 705	1 994 569
Emprunts et dettes financières divers		
Prêt relais		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c)	299 340	339 579
Dettes fiscales et sociales	486 346	351 119
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 436
Dettes usagers et comptes rattachés	3 458	2 491
Autres dettes	16 545	16 458
Autre compte créditeur à reverser : Pôle de coopération	120 191	120 191
Legs et donation en cours	19 829	
Produits constatés d'avance	57 586	262 661
Dettes (1) (d)	2 847 000	3 092 505
TOTAL PASSIF	3 176 780	3 459 977

(1) Droit à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque

(a) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficits reportés.

(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficit d'un déficit.

(c) Dettes sur achat ou prestation de services.

(d) À l'exception, pour l'application de (1), des avances et acomptes reçus sur commande en cours.

Uniopss - Résultat au 31-12-2013

COMPTE DE RÉSULTAT	2013	2012
I. Produits d'exploitation	3 971 413	3 398 304
Prestations de services facturées		
- Prix de journée		
- Dotation Globale		
- Autres	826 807	418 921
Subventions d'exploitation	1 140 595	1 103 202
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	146 047	193 599
Cotisations	1 580 642	1 503 394
Autres produits (hors cotisations)	277 323	179 188
II. Charges d'exploitation (2)	4 067 924	3 437 666
Achats de marchandises (c)		
Variations des stocks (d)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (c)		
Variations des stocks (d)		
Autres charges externes	1 237 928	970 540
Impôts, taxes et versements assimilés	184 056	155 374
Salaires et traitements	1 293 692	1 229 049
Charges sociales	754 763	657 044
Dotation aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotation aux amortissements (e)	255 696	262 421
- Sur immobilisations : dotation aux provisions	0	0
- Sur actif circulant : dotation aux provisions	117 262	53 101
Pour risques et charges : dotation aux provisions	131 476	58 515
Autres charges	93 051	51 622
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-96 511	-39 362

Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun

- Excédent ou déficit transféré III
- Déficit ou excédent transféré IV

* Y compris

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Droit produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(a) À écrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes

(b) Stock initial moins stock final : montant de la variation entre parenthèses ou précédé du signe (-)

(c) Y compris droit de douane

(d) Stock initial moins stock final : montant de la variation entre parenthèses ou précédé du signe (-)

(e) Y compris, éventuellement, dotations aux amortissements sur charges à répartir.

COMPTE DE RÉSULTAT		2013	2012
V. Produits financiers		678	959
De participations		0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		678	959
Autres intérêts et produits assimilés		0	0
Reprise sur provisions et transferts de charges		0	0
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement			
VI. Charges financières		55 759	71 991
Dotations aux amortissements et aux provisions		0	0
Intérêts et charges assimilées		55 759	71 991
Pertes sur créances liées à des participations		0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)		-55 082	-71 032
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV+V-VI)		-151 593	-110 394
VII. Produits exceptionnels		10 861	7 455
Sur opérations de gestion		1 620	7 453
Sur opérations en capital		9 241	2
Reprises sur provisions et transferts de charges		0	0
VIII. Charges exceptionnelles		15 439	0
Sur opérations de gestion		3 896	0
Sur opérations en capital		11 544	0
Dotation aux amortissements et provisions			
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-4 578	7 454
IX. Impôt sur les sociétés			
Total des produits (I+III+V+VII)		3 982 952	3 406 718
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		4 139 123	3 509 657
SOLDE INTERMÉDIAIRE		-156 171	-102 939
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		13 500	15 000
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		7 500	13 500
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-150 171	-101 439

LES ADHÉRENTS NATIONAUX

L'Uniopss réunit une centaine de fédérations, unions et associations nationales. Ces structures ont en commun d'agir dans le secteur sanitaire, social et médico-social, auprès de personnes exclues, ou en situation de précarité, de personnes malades, âgées, en situation de handicap, ou encore auprès des familles, d'enfants ou d'adolescents en difficulté.

Liste arrêtée au 17 avril 2014

ACIS FRANCE	COLLECTIF DES ASSOCIATIONS CITOYENNES*	FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE L'AIDE FAMILIALE POPULAIRE / CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES (FNAAFP-CSF)
ACTION ENFANCE FONDATION MVE	COMITE NATIONAL DE LIAISON DES ASSOCIATIONS DU RÉSEAU D'ACCOMPAGNEMENT DES MIGRANTS (CLARA)	FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PERSONNES ÂGÉES ET DE LEURS FAMILLES (FNAPAEF)
ADESSA À DOMICILE	COMITÉ NATIONAL DE LIAISON DES ACTEURS DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE (CNLAPS)	FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES PSYCHIQUES (AGAPSY)
ADMR UNION NATIONALE	COMPAGNIE DES FILLES DE LA CHARITÉ SAINT VINCENT DE PAUL	FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS SOLIDAIRES D'ACTION AVEC LES Tsiganes et Gens du Voyage (FNASAT – GENS DU VOYAGE)
ADVOCACY FRANCE	CONFÉDÉRATION DES UNIONS RÉGIONALES DES CENTRES DE SOINS INFIRMIERS (C3SI)	FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉCOLES DE PARENTS ET DES ÉDUCATEURS (FNEPE)
AG2R LA MONDIALE	CONGRÉGATION DES SŒURS HOSPITALIÈRES SAINT-THOMAS DE VILLENEUVE	FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTABLISSEMENTS D'HOSPITALISATION À DOMICILE (FNEHAD)
AIDE AUX JEUNES DIABÉTIQUES	CONGRÉGATION DES SŒURS NOTRE DAME DE CHARITÉ DU BON PASTEUR	FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL POUR FAMILLES D'HOSPITALISÉS (FNEAFH)
AMICALE DU NID	CONVENTION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENFANT (CNAPE)	FÉDÉRATION NATIONALE D'HÉBERGEMENTS VIH ET AUTRES PATHOLOGIES (FNH VIH ET AUTRES PATHOLOGIES)
APPRENTIS D'AUTEUIL	CROIX ROUGE FRANÇAISE	FÉDÉRATION NATIONALE DES INSTITUTIONS DE SANTÉ ET D'ACTION SOCIALE D'INSPIRATION CHRÉTIENNE (FNISASIC)
ASSOCIATION DES CITÉS DU SECOURS CATHOLIQUE (ACSC)	EMMAÛS FRANCE	FÉDÉRATION NATIONALE SOLIDARITÉ FEMMES (FNSF)
ASSOCIATION DES COLLECTIFS ENFANTS PARENTS PROFESSIONNELS (ACEPP)	FAMILLES RURALES FÉDÉRATION NATIONALE	FONDATION ABBÉ PIERRE
ASSOCIATION DES ITEP ET DE LEURS RÉSEAUX (AIRE)	FÉDÉRATION ADDICTION	FONDATION DE FRANCE
ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE (APF)	FÉDÉRATION D'AIDE À LA SANTÉ MENTALE CROIX MARINE	FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT
ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE LES MYOPATHIES (AFM)	FÉDÉRATION DE COMITÉS ET ORGANISMES D'AIDE AUX CHÔMEURS PAR L'EMPLOI (COORACE)	FONDATION DIACONESSES DE REUILLY
FÉDÉRATION DES CENTRES MÉDICO-PÉDAGOGIQUES (FDCMPP)	FÉDÉRATION DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE	FONDATION LA VIE AU GRAND AIR
ASSOCIATION JEUNESSE CULTURE LOISIRS ET TECHNIQUE (JCLT)	FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES ET DES ÉTABLISSEMENTS DE RÉADAPTATION POUR HANDICAPÉS (FAGERH)	FONDS SOCIAL JUIF UNIFIÉ
ASSOCIATION LE MOULIN VERT	FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ET DES ACTEURS POUR LA PROMOTION ET L'INSERTION PAR LE LOGEMENT (FAPIL)	FRANCE TERRE D'ASILE
ASSOCIATION MOISSONS NOUVELLES	FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE FRANCE (FCSF)	GÉNÉRATIONS MOUVEMENT - FÉDÉRATION NATIONALE
ASSOCIATION NATIONALE DE PRÉVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE (ANPAA)	FÉDÉRATION DES PACT	GÉNÉRATIONS MUTUALISTES
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉQUIPES CONTRIBUANT À L'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE (ANECAMSP)	FÉDÉRATION DES RAYONS DE SOLEIL DE L'ENFANCE	GIE AGIRC-ARRCO*
ASSOCIATION NATIONALE DES PARENTS D'ENFANTS AVEUGLES OU GRAVEMENT DÉFICIENTS VISUELS (ANPEA)	FÉDÉRATION FRANÇAISE DES BANQUES ALIMENTAIRES (FFBA)	
ASSOCIATION RÉSIDENCES ET FOYERS-ASSOCIATION DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (AREFO-ARPAD)	FÉDÉRATION HABITAT ET HUMANISME	
ASSOCIATION SERVICE SOCIAL FAMILIAL MIGRANTS (ASSFAM)	FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE RÉINSERTION SOCIALE (FNARS)	
CAISSE CENTRALE DE LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (CCMSA)		
CENTRE D'ORIENTATION SOCIALE (COS)		
CIMADE		
CITOYENS ET JUSTICE		

GROUPEMENT NATIONAL POUR
 L'INSERTION DES PERSONNES
 HANDICAPÉES PHYSIQUES (GIHP)
 L'ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALE
 ET PROFESSIONNELLE DES PERSONNES
 HANDICAPÉES (ADAPT)
 L'ARCHE EN FRANCE
 LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES
 LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
 MÉDECINS DU MONDE
 MUTLOG
 ŒUVRE DE SECOURS AUX ENFANTS (OSE)
 PROBTP RMS
 RELIGIEUSES DANS LES PROFESSIONS DE
 SANTÉ (REPSA)

SECOURS CATHOLIQUE
 SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
 SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL (SSVP)
 UNION DES PROFESSIONNELS DE
 L'HÉBERGEMENT SOCIAL (UNAFO)
 UNION FÉDÉRATIVE DES ASSOCIATIONS
 DE FAMILLES D'ACCUEIL ET ASSISTANTS
 MATERNELS (UFNAFAM)
 UNION FRANÇAISE DES CENTRES DE
 VACANCES DE LOISIRS (UFCV)
 UNION FRANÇAISE POUR LE SAUVETAGE DE
 L'ENFANCE (UFSE)
 UNION NATIONALE DE L'AIDE, DES SOINS ET
 DES SERVICES AUX DOMICILES (UNA)

UNION NATIONALE DES AMIS ET FAMILLES
 DE MALADES MENTAUX (UNAFAM)
 UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE
 FAMILLES DE TRAUMATISÉS
 CRÂNIENS ET CÉRÉBROLÉSÉS (UNAFTC)
 UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE
 PARENTS ET AMIS DE PERSONNES
 HANDICAPÉES MENTALES (UNAPEI)
 UNION NATIONALE DES CLLAJ
 UNION NATIONALE POUR L'HABITAT
 DES JEUNES (UNHAJ)
 VACANCES ET FAMILLES
 VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE
 VOIR ENSEMBLE

* Groupement associé

LES 23 URIOPSS

Le réseau des Uriopss assure, à l'échelon régional, une représentation transversale des acteurs privés non lucratif de solidarité. Regroupant les structures associatives sanitaires, sociales et médico-sociales de chaque région, les 23 Uriopss offrent un lieu de réflexion et de coordination. Elles apportent également, grâce à leur expertise et leur connaissance du terrain, un appui technique et un accompagnement à leurs adhérents (information, conseils, formations...).

ALSACE
www.uriopss-alsace.asso.fr
AQUITAINE
www.uriopss-aquitaine.asso.fr
AUVERGNE-LIMOUSIN
www.uriopss-auvergnelimousin.asso.fr
BOURGOGNE
www.uriopss-bourgogne.asso.fr
BRETAGNE
www.uriopss-bretagne.asso.fr
CENTRE
www.uriopss-centre.asso.fr
CHAMPAGNE-ARDENNE
www.uriopss-ca.asso.fr
FRANCHE-COMTÉ
www.uriopss-f-comte.asso.fr

GUADELOUPE
www.uriopss-guadeloupe.fr
ILE-DE-FRANCE
www.uriopss-idf.asso.fr
LANGUEDOC-ROUSSILLON
www.uriopss-lr.asso.fr
LORRAINE
www.uriopss-lorraine.asso.fr
MARTINIQUE
www.uriopss-martinique.com
MIDI-PYRÉNÉES
www.uriopss-midipyrenees.asso.fr
NORD PAS-DE-CALAIS
www.uriopss-npdc.asso.fr
NORMANDIE (BASSE)
www.uriopss-basse-normandie.asso.fr

NORMANDIE (HAUTE)
www.uriopss-hautenormandie.asso.fr
PACA ET CORSE
www.uriopss-pacac.asso.fr
PAYS DE LA LOIRE
www.uriopss-pdl.asso.fr
PICARDIE
www.uriopss-picardie.asso.fr
POITOU-CHARENTES
www.uriopss-poitou-charentes.asso.fr
RÉUNION-MAYOTTE
www.uriopss-reunion.asso.fr
RHÔNE-ALPES
www.uriopss-ra.asso.fr

L'UNIOPSS EN BREF

IDENTITÉ

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) est une association Loi 1901 reconnue d'utilité publique.

Elle a pour vocation d'unir, de défendre et de valoriser les acteurs privés non lucratifs de solidarité. Elle porte auprès des pouvoirs publics la voix collective des associations des secteurs sanitaire, social et médico-social.

Présente sur tout le territoire, l'Uniopss regroupe 23 Uriopss (unions régionales) ainsi qu'une centaine de fédérations, unions et associations, soit 75 % du secteur non lucratif de solidarité. L'ensemble de ses adhérents représente 25 000 établissements et services engagés au service des personnes vulnérables et fragiles et 750 000 salariés sur les 980 000 que compte le secteur.

Son expérience, sa connaissance du terrain et ses valeurs humanistes font de l'Uniopss un observateur privilégié des besoins sociaux et un acteur majeur des politiques sociales.

MISSIONS

- **Organiser** une analyse, une concertation et une représentation transversales aux secteurs de l'action sanitaire et sociale (personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfance, jeunesse, famille, lutte contre la pauvreté et l'exclusion, santé...).
- **Valoriser** le secteur non lucratif de solidarité, en France et en Europe.
- **Veiller** aux intérêts des personnes vulnérables et fragiles dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales, et faire le lien entre l'État, les pouvoirs publics territoriaux et les associations de solidarité.

ACTIONS

- **Réagir à l'actualité, construire des propositions**

L'Uniopss analyse les informations issues du terrain ainsi que l'actualité politique et réglementaire, pour identifier les enjeux du secteur et les actions à mener. Pour l'Uniopss, il est essentiel de penser la solidarité de manière globale, en dépassant les approches strictement sectorielles.

- **Anticiper pour mieux agir**

Sa mission de prospective permet à l'Uniopss de participer pleinement à l'analyse transversale des phénomènes sociaux qui influent sur le secteur. Elle s'appuie sur la compétence de chercheurs et d'universitaires d'horizons et de sensibilités divers, ainsi que sur des acteurs de terrain.

- **Animer la réflexion, partager les savoirs, offrir un appui technique**

Afin d'aider les responsables associatifs, l'Uniopss rédige des ouvrages, des guides pratiques, réalise des outils en ligne et diffuse « Union Sociale », le mensuel d'information du réseau Uniopss-Uriopss. Elle organise par ailleurs des journées d'études, des colloques ainsi qu'un congrès tous les trois ans.

- **Représenter le secteur auprès des pouvoirs publics et de l'opinion**

L'Uniopss porte les valeurs et les positions de ses adhérents au travers d'actions de lobbying, en déposant des amendements, en éditant des plateformes politiques, en faisant entendre sa voix dans les groupes de travail nationaux et européens au sein desquels elle est représentée.



Les valeurs qui nous rassemblent :

- Primauté de la personne
- Non lucrativité et solidarité
- Participation de tous à la vie de la société
- Innovation sociale, alimentée par l'observation des besoins

ILS NOUS SOUTIENNENT

Dans le cadre des conventions signées en 2013,
l'Uniopss est soutenue financièrement par :

- **L'ACSE**
Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
- **L'Agirc-Arrco**
- **La CCMSA**
Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole
- **La Caisse des Dépôts**
- **La CNAF**
Caisse nationale des allocations familiales
- **La CNAV**
Caisse nationale d'assurance vieillesse
- **La DGEFP**
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle - Ministère de l'Emploi, du Travail et du Dialogue social
- **La DGCS**
Direction générale de la cohésion sociale - Ministère des Affaires sociales et de la Santé
- **La DHUP**
Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages - Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie
- **La DPJJ**
Direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse - Ministère de la Justice
- **La Fondation JM Bruneau**
- **Le Fonds Handicap et société**

Le Club des partenaires de l'Uniopss Liste arrêtée au 1^{er} mai 2014





UNIOPSS

15, rue Albert - CS 21306
75214 Paris Cedex 13
Tél. : +33 (0)1 53 36 35 00
uniopss@uniopss.asso.fr
www.uniopss.asso.fr